



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 6 JUILLET 2023





Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Mes chers collègues, bonsoir, nous allons pouvoir commencer notre séance du Conseil municipal.

Comme le veut la tradition, et ça a du bon la tradition, nous allons commencer par l'appel. Formidable, jusque-là, on a bon.

LE MAIRE : 28 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Claire LOUVET, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOUSAS.

Sacha GAILLARD m'a donné pouvoir et je l'accepte,
Edith SAGROUN est excusée et a donné pouvoir à Diane MICHOUDET qui l'accepte,
Céline PEIGNÉ est excusée et a donné pouvoir à Jacques GRUBER qui l'accepte,
François-Henri REYNAUD est excusé et a donné pouvoir à Diane DOMAS qui l'accepte,
Laurent MONJOLE est excusé et a donné pouvoir à Nicolas PORTEIX qui l'accepte,
Arnaud BOSSER est excusé et a donné pouvoir à Jean-Jacques VEILLEROT qui l'accepte,
Pauline GEISMAR est excusée et a donné pouvoir à Olivier BERTHET qui l'accepte.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.
Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je peux mettre aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie.

II- Compte-rendu des décisions prises par Le MAIRE depuis le dernier Conseil.

Je vais essayer d'aller assez vite. Il y a 166 décisions.

■ Affaires juridiques et domaniales (95)

- Mise à disposition et location de salles : Carré, Brunet, Colonnes, Porte Jaune (11)
- Convention d'occupation domaniale pour un logement sis à Saint Cloud – 114 avenue du Maréchal Foch
- Conventions portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public (installation de foodtrucks - bal du 14 juillet 2023 au jardin des Tourneroches) (4) et toitures-terrasses sises 19 rue du Mont-Valérien (7)
- Mise à disposition de l'association Ligue de l'Enseignement 92 de l'ALSH Fouilleuse pour une formation BAFA du 22 au 29 juillet 2023
- Cimetière communal : (65)
 - renouvellements de concessions de terrains et de concessions cinéraires (46),
 - achats de concessions (19)
- Décisions d'ester en justice (4)
 - contentieux « ON TOWER FRANCE c/Commune de Saint-Cloud » (2)
 - contentieux M. X c/Commune de Saint-Cloud (2)
- Conclusion d'un protocole transactionnel entre la société d'édition le Petit Versaillais et la commune de Saint-Cloud
- Acceptation des indemnités d'assurance



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

■ **Marchés publics** (43)

- Modification n°1 au contrat de construction d'un poste de transformation maçonné
- Modification n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la restructuration de l'îlot des Avelines (Halle de marché - Parking souterrain - Espaces publics - Commerces)
- Diverses modifications sur différents lots du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines (7)
(Halle de marché - Parking souterrain - Espaces publics - Commerces)
Modifications n°2 au lot 10, n°1 au lot 4A, n°2 au lot 5, n°2 au lot 6, n°3 au lot 9, n°3 au lot 10 et n°1 au lot 12
- Travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (Halle de marché – Parking souterrain – Espace public – Commerce) / Lot 7C : Peinture
- Travaux de restructuration et d'extension du centre culturel Les 3 Pierrots à Saint-Cloud - Lot n°4 : Couverture - Bardage
- Aménagement de locaux annexes (Direction du système d'information et du numérique / Logistique)
Lot 1 : Aménagements intérieurs : cloisons, plafonds, maçonnerie, sol et peinture
Lot 2: Plomberie
Lot 3 : Électricité, SSI et Ventilation
Lot 4 : Menuiseries extérieures
- Travaux de réparation du filtre du petit bain (piscine)
- Travaux d'amélioration du système de traitement d'eau (économie d'énergie et contrôle des données)
- Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT
- Travaux de climatisation de bureaux
- Travaux de rénovation tous corps d'état à l'école élémentaire des Coteaux
- Vérification annuelle des installations thermiques et fluides
- Entretien des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs des bâtiments communaux et des escaliers mécaniques : lots 1 et 2
- Convention dommages-ouvrage pour le chantier des chambres de la rue Feudon
- Fourniture et pose de stores au groupe scolaire de la Fouilleuse
- Services de télécommunications mobiles
- Mise en œuvre du changement de version de GLPI (Gestion du parc informatique et du service d'assistance informatique)
- Hébergement des logiciels SIRAP
- Acquisition, installation, mise en service et maintenance de matériel de projection numérique laser dans les deux salles "Lino Ventura" et "Bertrand Tavernier" du cinéma-théâtre "Les Trois Pierrots"
- Protection civile pour la tenue d'un poste de secours lors du bal du 14 juillet
- Animation atelier manga nommé "Atelier Chibi"
- Spectacle musical Streetside à l'occasion de la guinguette du Centre
- Fourniture et livraison de repas cuisinés en liaison froide et de goûters pour deux structures de la petite enfance (crèches)
- Fourniture de changes complets, de produits d'hygiène pédiatrique et de matériel de soins petite enfance - Lots n°1, n°2 et n°3
- Mise en place d'une solution monétique

Conventions de formation professionnelles (2)

- Convention de formation pour 10 personnes (Initiation à la prise en charge des urgences en crèche et modules complémentaires à l'initiation)
- Convention de formation pour 2 personnes (acquisition et maîtrise à l'utilisation du progiciel Mnesys Archives)

Conventions de séjours de vacances (5)

- Centre GRAND LARG' pour 29 participants
- Centre départemental Adrien Roche pour 56 participants
- Centre CAP OCEAN pour 44 personnes
- Centre "Domaine de la Presqu'île" pour 47 personnes
- Centre "La Marjolaine" pour 30 enfants et 2 adultes



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

■ Services techniques

- Cession d'équipements des ateliers mécaniques du garage municipal

■ Finances (15)

- Fixation des tarifs municipaux applicables au 1er septembre 2023
- Réalisation d'un emprunt de 6 500 000 € auprès de la Société Générale
- Demandes de subventions (2)
 - Travaux de sol souple dans la cour de la crèche des Petits Pas
 - Exposition "Charles Gounod" au musée des Avelines
- Créations de régies d'avances divers séjours – été 2023 (11)
à Tamié, Piriac sur mer, Quiberon, Seignosse, Meschers, la Turballe, Biscarosse et Boyardville

■ Culture (12)

- Conventions de prêts d'œuvres (6)
avec la Comédie Française, le musée des arts de Nantes, Paris Musées pour le musée de la vie romantique, l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le musée du Louvre et un particulier
- Conditions générales de prêts (2)
avec établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'orangerie, ainsi que le musée de la Musique
- Convention de dépôt de seize œuvres d'Édouard Dantan, Dantan Aîné, Dantan le Jeune
- Conventions de résidence avec la compagnie Teatro picaro et le producteur Marilu Production dans le cadre du Festival BeFore le Off (2)
- Acceptation d'un don de CD de la société Los Production

39 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE : Avant d'engager les communications, il nous faut désigner un secrétaire de séance. En l'absence de Sacha GAILLARD qui est notre benjamin, nous allons proposer Claire LOUVET. Une promotion, Madame Louvet. Vous l'acceptez ? Merci beaucoup.

Il n'y a pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

Nous en arrivons aux communications.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

III - COMMUNICATIONS

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Nous tenons ce soir, notre dernier Conseil municipal avant la trêve estivale. Nous tenons aussi notre Conseil municipal après plusieurs nuits d'émeutes et de violences urbaines. Je veux, en tout premier lieu, assurer de tout mon soutien les forces de l'ordre qui ont accompli leur mission dans des circonstances particulièrement difficiles.

Mon premier devoir est de rendre compte aux Clodoaldiens des faits commis sur notre commune pendant cette période, même si je l'ai déjà fait à deux reprises par voie de communiqué. À ce jour, on dénombre sur notre commune deux feux de poubelles, deux abris bus cassés et un panneau publicitaire cassé. Quelques tirs de mortier ont également été commis pendant deux nuits.

Pour Saint-Cloud, ces faits condamnables sont contenus, comparativement aux communes voisines, au département et au territoire national.

Dès lundi 3 juillet, j'ai levé les mesures de restriction qui avaient été prises. Pendant toute cette période, de jour comme de nuit, j'ai été en permanence en contact avec Madame la Commissaire de police et le commissariat de Saint-Cloud. Je le suis encore aujourd'hui pour la suite des procédures engagées, procédures sur lesquelles je ne souhaite pas m'exprimer pour l'instant, afin de préserver le travail minutieux de la Police.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer lundi devant de très nombreux Clodoaldiens que je remercie à nouveau pour leur présence et leur soutien, pour rappeler un certain nombre de principes. Le premier d'entre eux est pourtant évident : personne n'a le droit de se faire justice soi-même, encore moins de se venger.

Notre République est ainsi faite que seule la Justice condamne ou innocente. Ni les médias, ni les politiques et encore moins les voyous ne rendent la Justice.

Deuxième principe : notre République est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son organisation est décentralisée, c'est très précisément ce que dit l'article premier de notre Constitution. S'attaquer à un hôtel de ville, à une école, à une médiathèque, à la police municipale, aux élus municipaux ou, encore plus abject, à leur famille, est ignoble et doit être sévèrement condamné. S'attaquer ainsi à des institutions et des symboles de la République revient tout simplement à s'attaquer à la République. L'histoire se souviendra avec force et mépris de ceux qui n'ont pas su ou voulu appeler au calme et condamner ces actes odieux.

Troisième principe : les lois sont faites pour être appliquées. Si elles sont inadaptées, alors il faut les changer, mais tant qu'elles existent, elles doivent être appliquées. Je le redis avec force et conviction, depuis trop longtemps nous subissons un laxisme généralisé, fondé sur une culture de l'excuse et justifiant l'impunité dont nous constatons chaque jour les ravages dans notre société. Cette impunité ronge nos principes républicains et fragilise grandement notre République. Il est temps d'y mettre un terme.

Cette impunité produit le même effet sur les fondements de notre République que celui de la mer sur les falaises d'Étretat. A Étretat, l'érosion est perceptible presque à l'œil nu. Chacun se souvient des images choquantes quand en janvier 2022 une partie de la falaise s'est décrochée et est tombée sur la plage du Tilleul et dans la mer. L'impunité produit les mêmes dégâts au sein même de notre pacte républicain. C'est notre capacité à se respecter, à vivre ensemble qui est menacée très directement. La France compte aujourd'hui près de 68 millions d'habitants. Le respect des règles, des lois et des principes républicains est consubstantiel à la cohésion nationale. Il ne peut y avoir ni excuse, ni exception. La réponse à la situation que nous venons de vivre ne peut être que politique. Mais cette réponse doit être empreinte de courage et de vérité. Ni les poncifs, ni les lieux communs et encore moins les phrases toutes faites bien préparées par quelques communicants dont l'unique objet est de facturer une prestation médiocre sur le fond mais brillante sur la forme, n'ont leur place dans l'indispensable travail de réflexion et de transformation dont notre société a urgemment besoin. Il faut dresser rapidement avec lucidité et discernement un état des lieux des lois qui ne fonctionnent pas, et qui pourtant sont maintenues dans l'unique but de permettre aux bien-pensants de se draper dans des grands principes pour se donner bonne conscience à peu de frais. Cette médiocrité suffisante qui fait la morale au lieu de faire de la politique est responsable de la situation désastreuse que nous connaissons tant sur le plan économique que social, comme sont tout autant responsables ceux qui par faiblesse ou par lâcheté n'ont pas osé dénoncer ces postures, ces impostures devrais-je dire, qui pourtant ont tant abîmé notre République. Ce soir, j'appelle à la mobilisation de toutes celles et tous ceux qui portent en eux un espoir, de la dignité et du courage pour se rassembler et proposer demain un avenir glorieux pour notre pays. La France est riche de sa géographie, de son histoire, de ses régions et de ses innombrables talents qui, quelles que soient leurs origines, veulent rétablir la grandeur d'un pays qui n'attend que cela pour se relever, croître et prospérer. Alors je le redis comme je l'ai dit lundi sur le perron de la mairie :

Vive la République ! Et Vive la France ! »

Madame de LARMINAT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci, Monsieur Le Maire.

Alors, on va revenir à des choses beaucoup plus terre-à-terre pour parler de la fin d'année culturelle qui a été très dense à Saint-Cloud, aussi bien dans les établissements municipaux qu'au sein des associations du territoire. Nous avons eu un grand succès avec la fête de la musique dans tous les quartiers de la Ville. C'est un événement très prisé à Saint-Cloud qui a encore réuni beaucoup de monde cette année.

Je remercie les artistes de tous âges qui se sont produits, mais aussi les services de la Voirie, de la Communication et les services de la Culture de la Ville qui se donnent beaucoup de mal pour que la fête soit parfaite. Rendez-vous l'an prochain le 21 juin !

■ **Les 3 Pierrots** : Quelques mots pour vous dire que notre festival BeFOre le OFF, seconde édition, a accueilli quatre spectacles au Carré cette année, ce qui nous a permis de réunir 838 spectateurs, soit un taux de remplissage moyen de 95,5 % ; on peut difficilement faire mieux.

■ **Le chantier des 3 Pierrots** : Pendant ce temps, les travaux de notre cinéma-théâtre se poursuivent avec les ouvrages en béton de l'extension. Nous reconnaissons maintenant les volumes de l'accueil, du point de restauration, ainsi que les nouveaux locaux de l'administration à l'étage. La gaine de l'ascenseur est terminée et la réalisation de l'escalier principal est amorcée. Les sols du premier étage et de l'extension sont en train d'être coulés. Et à partir de mi-juillet, on doit commencer à envisager les travaux de charpente. Dans les anciens bureaux, le cloisonnement des nouveaux espaces dédiés aux artistes est, quant à lui, terminé.

■ **La médiathèque des Avelines** : Nous avons accueilli le 1er juillet une directrice adjointe qui s'appelle Xxx XXXXX. Elle a pris ses fonctions et je lui souhaite la bienvenue à Saint-Cloud.

Les derniers événements ont été suivis par de nombreux lecteurs et usagers. Je ne vais pas tous vous les citer, mais je voudrais revenir sur la rencontre qui a eu lieu avec l'auteur Barbara Martinez et deux classes de Saint-Cloud qui ont travaillé toute l'année sur le thème des oiseaux autour d'une exposition magnifique qui s'appelait « les Piafs ».

Et, cet été, l'opération « Partir en Livre » revient dans les jardins de la Ville autour du thème de la liberté. Vous retrouverez l'équipe de la médiathèque le mardi 18 juillet au jardin de l'Avre, le 20 juillet au jardin des Tourneroches, le 21 juillet au square Guinard et le 22 juillet au jardin des Avelines.

■ **Le musée des Avelines** : L'exposition *Amours imaginaires* a eu l'occasion de vous proposer des ateliers qui rencontrent un grand succès. Nous avons eu, par exemple, une déambulation poétique, une lecture musicale, une visite olfactive. Mais aussi la présentation de l'exposition par des élèves de CE2 très impliqués dans un projet de médiateurs en herbe. Pour le mois de juillet, il y aura bon nombre de visites et ateliers à destination des enfants et des grands, toujours autour de la mise en valeur des œuvres de notre collection.

■ **Le service Patrimoine et Archives** : Je suis très heureuse de vous dire qu'un prix départemental a été attribué le 7 juin dernier à la Ville de Saint-Cloud par le jury du concours des "Rubans du Patrimoine" et, ce, pour le chantier de restauration des peintures du chœur de l'église Saint-Clodoald. C'est une belle reconnaissance du travail effectué pour la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine municipal.

Nous poursuivons notre action cet été avec la restauration, tenez-vous bien, des cadres des cinq œuvres peintes par Gaston La Touche que vous avez sur les murs de la salle où nous sommes réunis ce soir. Regardez-les bien, parce qu'ils seront méconnaissables quand vous les verrez à la rentrée ; y compris le très grand. Ils seront nettoyés et restaurés et auront retrouvé une couleur qu'on n'imagine même pas !

■ **Le Carré** : L'artiste Françoise BREUX a clôturé la saison des expositions ; c'était la 12ème exposition accueillie dans son nouvel espace, ce qui devient un lieu de rendez-vous et de flâneries.

L'année à venir sera l'occasion de proposer nos premiers workshops. Le concept est qu'un artiste invité est amené à travailler avec des groupes de participants autour d'une technique, avec un thème et un calendrier préétabli. Je vous donnerai toutes les informations pratiques à la rentrée.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

En parallèle, le Carré continue d'accueillir les associations et les écoles de la Ville. Le mois de juin a d'ailleurs été particulièrement riche en spectacles scolaires et autres. Nous avons notamment accueilli l'École des Sports, les associations GERMA et la Compagnie du PasSage y ont présenté au public le travail de leurs ateliers.

- **L'ECLA** : Pour les vacances d'été, l'association propose une multitude de stages :
 - Pour les 7/10 ans : stages à la carte en arts plastiques, sport, théâtre, stop motion,
 - Pour les 11/15 ans : un stage thématique de réalisation d'une fiction « Quitte ou double ».

Vous pouvez également vous inscrire aux ateliers de la saison 2023/2024 jusqu'au 13 juillet.

Pour finir, je vous invite à noter que nos équipements culturels fermeront leurs portes au mois d'août pour mieux vous accueillir à la rentrée avec notamment une programmation très riche autour du Second Empire et de l'Empereur Napoléon III à Saint-Cloud.

Je vous remercie de votre attention.

Le MAIRE : Merci, Madame de LARMINAT. Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur Le Maire.

Chaque année, je vous présente un bilan annuel, (je vous le fais plutôt en début d'année n+1, voulais-je dire), un bilan sur le logement social, un bilan partagé au sein de la Commission logement. Mais je souhaite à mi-année faire un zoom très rapide sur l'activité et vous apporter quelques précisions.

■ Logement social :

- Au 1er juillet, 24 vacances de logements sur le contingent Ville ont été enregistrées.

Vous vous souvenez peut-être que, sur la totalité de l'année 2022, ce chiffre était de 40. 24 à mi-année signifie qu'on remarque un léger accroissement, ce qui paraît être une bonne nouvelle.

La typologie des logements libérés est assez large allant du T1 au T6 avec une belle proportion T3, soit 10. Pour ces logements, 80 candidats ont été présentés aux bailleurs ; vous vous souvenez qu'il faut en présenter trois pour chaque logement libre. Et à noter également, c'est ce point-là que je voulais mentionner tout particulièrement, la baisse très importante des refus (refus que j'avais évoqués dans mon point l'année dernière), puisqu'il n'y en a eu que 16, soit 20% des candidats : c'est plus de deux fois moins que ceux que nous avons enregistrés l'année dernière. Donc ça c'est plutôt une bonne nouvelle.

Quant au contingent Préfecture, 6 logements ont pu faire l'objet de propositions et la Ville a pu positionner certains candidats sur ce contingent.

- Par ailleurs, j'ai pu visiter l'immeuble du 11/13 rue de l'Église dont l'entrée se fait par le 8 de la rue Jeanne. Une rénovation complète faite par CDC Habitat avec notamment le soutien de la Ville et cette rénovation est en tout point remarquable.

Je rappelle que cet immeuble a fait l'objet d'une préemption de la Ville il y a plusieurs années, non seulement pour améliorer les commerces en pied d'immeuble mais aussi pour créer de nouveaux logements sociaux. Je trouve que ce dossier est assez emblématique d'une politique volontaire et réaliste de lutte contre l'habitat insalubre et le mal-logement (l'immeuble était très dégradé) et la promotion d'un habitat équilibré et de qualité.

6 logements sont ainsi créés dans cet immeuble : 2 T3 et 4 T2. Et, malgré des contraintes techniques très importantes, la réalisation a vraiment été de très grande qualité. Les premiers locataires arriveront dans quelques jours et la Ville dispose d'un T1 en attribution dans cet immeuble.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

■ Autre sujet que j'évoque à chaque Conseil municipal, celui, avec juste un petit zoom d'avancement, de **la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** : elle continue d'avancer.

Le bureau provisoire en charge de la présentation du dossier à l'ARS, a été élu : c'est le Docteur Xxx XXXXX qui est la Présidente, bien connue sur la Ville, Madame Xxx XXXXX, infirmière, en est la trésorière, et Madame Xxx XXXXX de la pharmacie de la rue Royale, la secrétaire.

Donc vous voyez que c'est un bureau pluridisciplinaire, qui est bien représentatif des acteurs de santé de la Ville, qui a été élu à la tête de cette CPTS.

■ **Centre Local de Santé Mentale (CLSM)** : Je vous rappelle que nous travaillons avec les villes voisines de Garches, Vaucresson et Marnes-la-Coquette à la création d'un CLSM, établissement commun à ces 4 villes. La santé mentale est vraiment l'angle mort des politiques de santé publique et il est urgent de fédérer les acteurs et les énergies sur un territoire ayant une certaine taille critique. C'est tout l'objet de ce projet dont je vous reparlerai au fur et à mesure de son avancement.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci, Monsieur Pierson. Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT
3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Collecte des biodéchets** : La loi AGECE de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, prévoit **la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets** (ménages, collectivités et administrations, commerçants, etc.). Cette obligation s'applique déjà depuis le 1er janvier 2023 pour les professionnels produisant plus de 5 tonnes de biodéchets par an.

Selon une campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés et réalisée en 2017 par l'ADEME, les déchets représentent 38% des ordures résiduelles. La prévention de ces biodéchets est une démarche fondamentale pour préserver les ressources naturelles, elle concerne les phases de production et de consommation. Elle vise aussi à limiter la pollution exercée sur l'environnement par les étapes de production, transformation, transport et utilisation des produits, et par le traitement des déchets en fin de vie.

De plus, la réduction des quantités des déchets produits permet de faire des économies sur les coûts de collecte et de traitement.

A l'échelle du territoire, notre territoire POLD, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été adopté en 2023 avec le doux nom de PLDPMA.

En ce qui concerne les biodéchets, plusieurs types de collectes peuvent être mis en place par les communes : les composteurs, les PAV et la collecte en porte à porte. Chacune des villes de POLD réfléchit actuellement au scénario le plus approprié en termes budgétaire et de besoins. L'objectif étant, à l'issue du choix de chaque ville, de mutualiser l'achat des moyens pour effectuer cette collecte.

Dans cette optique, la Ville de Saint-Cloud a souhaité consulter récemment les habitants, afin d'identifier au mieux leurs attentes en proposant un questionnaire disponible il y a une quinzaine de jours sur quelques lieux de la Ville et surtout sur le site de la Ville. Les résultats de cette enquête pourront ainsi alimenter la réflexion de la Ville sur le meilleur dispositif de collecte à proposer aux habitants.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci, Madame PINAULDT. Monsieur GRUBER.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci, Monsieur le Maire.

■ Un point sur **les centres d'accueil de cet été.**

Tous les centres élémentaires et maternels ouvriront cet été à des dates variables en fonction de l'affluence. La fréquentation sera la plus haute à 590 enfants la première semaine de juillet et la plus basse à 104 enfants à la mi-août. Sur ces 8 semaines, nous offrons ainsi un total de 2 476 inscriptions d'accueil d'une semaine dans les différents centres de loisirs.

■ Concernant **les séjours.**

502 enfants de 4 à 16 ans dont 40 de classe maternelle partiront cet été dans les 19 séjours organisés par la Ville sur 9 destinations.

■ En ce qui concerne **les fêtes des écoles.**

Suivant les recommandations du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département et du fait des émeutes urbaines récentes, nous avons été contraints d'annuler les fêtes prévues en soirée des écoles de Montretout, Fouilleuse, et Coteaux. Les parents d'élèves ont bien accueilli ces décisions. Il était, en effet, pour nous hors de questions de mettre en difficulté des familles avec leurs enfants.

■ J'en termine par **le passeport du civisme de l'écolier de Saint-Cloud.**

Monsieur le Maire et moi-même sommes allés dans les écoles remettre aux élèves de CM2 les médailles d'or, d'argent et de bronze du Passeport. Cette initiative est très appréciée :

- par les élèves qui ont l'occasion en famille, à l'école et en centre de loisirs, de réfléchir et d'agir concrètement sur ce qu'est le civisme ;
- par les enseignants, pour lesquels le Passeport constitue un excellent support à leur programme d'enseignement moral et civique ;
- et par les animateurs, pour l'occasion qui leur est donnée de proposer des activités pleines de sens aux enfants de CM1 et CM2.

Ainsi les enfants sous la conduite des animateurs ont publié le « Journal du passeport du civisme des accueils de loisirs de Saint-Cloud » qui retrace les actions menées tout au long de l'année scolaire. A noter en particulier une collecte de vêtements et de livres au profit de la Maison de l'Amitié, la chasse au gaspillage alimentaire, la redistribution de produits non consommés et non périssables à des associations, l'organisation d'un après-midi intergénérationnel avec l'Espace d'animation des Coteaux, une initiation aux premiers secours avec l'association Global Heart Watch, des séances de sauvetage en piscine en partenariat avec la piscine municipale, des séances de permis à vélo avec la Police nationale, des ateliers d'arts plastiques autour des symboles de la République, un jeu de piste pour la connaissance du patrimoine de la Ville, et une visite de l'Arc de Triomphe dans le cadre du devoir de mémoire.

L'actualité encore récente nous a montré à quel point le sens du civisme et de l'empathie pouvaient faire défaut, et les excès auxquels cela pouvait conduire. Ce Passeport, à sa manière, a le mérite de contribuer à transmettre ces valeurs essentielles à la vie en collectivité aux 580 élèves de CM1 et CM2 de notre Ville impliqués chaque année dans ce programme.

J'en profite pour remercier tous les enseignants, les animateurs de centre de loisirs, les parents et les intervenants extérieurs pour leur implication ; avec une mention spéciale au Major XXXXX, officier de prévention de la Police nationale et Madame Gisèle THOMAS pour leurs multiples interventions respectivement sur le passeport Internet et le devoir de mémoire.

Je vous remercie de votre attention.

Le MAIRE : Merci, Monsieur GRUBER. Madame du SARTEL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL

5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur le Maire.

VOIRIE

• La **rénovation de deux de nos escaliers** a débuté. Nous avons commencé par l'escalier **Moguez** et nous ferons dans la foulée l'escalier de **Longchamp**. Enfin, car il était assez dangereux et nous sommes contents que les travaux démarrent.

• **Boulevard de la République : le tapis entre la rue Preschez et l'avenue Foch** sera refait au cours du mois de juillet ; les 17 et 18, le rabotage sera fait, puis les enrobées à partir du 19, pour finir sur la dernière phase que sera le marquage.

Il restera donc juste à faire un petit tronçon qui correspond à celui devant le marché des Avelines pour lequel, vous avez compris, nous attendons la fin des travaux.

• Étant en attente du retour de notre dossier de subventions et ensuite contraint par un délai de commande long, **le changement de nos têtes d'éclairages les plus énergivores** sur les départementales, dont je vous avais déjà parlé, ne se fera malheureusement qu'en fin d'année.

• Pour finir, nous aurons tous une bonne nouvelle en rentrant de nos vacances avec enfin **un nouvel escalier mécanique à la gare !** On devrait le fêter, sur place, je pense. Oui, oui, il va fonctionner parfaitement bien.

PROPRETÉ

• Suite aux violences urbaines que nous venons de vivre, je réitère la demande de Monsieur le Maire concernant nos bacs poubelles à sortir et à ranger au plus près des heures de collecte. Idem pour les encombrants encore beaucoup trop sortis aux mauvaises dates. Si nous pouvions prendre tous de bonnes habitudes et être conscients des désordres que cela engendre, nous ferions un grand pas.

• Depuis le 3 juillet, le rythme des collectes des végétaux a changé ; on est passé à une fois toutes les 2 semaines. Vous avez le calendrier sur le site de la Ville pour avoir les lundis exacts, vous chargez l'application « déchets à Saint-Cloud ». Et le rythme normal reprendra dès le 28 août.

• Depuis le 26 Juin et jusqu'à demain, nous avons une équipe d'éco-animateurs du Sycotom qui ont fait une campagne de sensibilisation sur notre Ville. L'objectif était de sensibiliser les Clodoaldiens sur l'importance de la réduction des déchets dont vous a parlé également ma collègue Brigitte Pinault. Je ne vous dis rien sur les biodéchets, puisque Madame Pinault vous a fait un petit briefing.

Et ce sera tout. Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci Madame du SARTEL. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET

6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Pas de communication, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci, Monsieur BERTHET, Madame COVO.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

COMMUNICATION DE Madame COVO

7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci, Monsieur le Maire.

■ **La commission d'appel d'offres** s'est tenue le 21 juin dernier. Nous avons attribué des marchés pour les produits d'hygiène et pour les denrées alimentaires brutes. Je remercie mes collègues d'avoir pu se rendre présents à cette commission.

■ **L'attribution des places en crèche**, suite à la commission, a pris fin. Les dernières familles ont reçu leur courrier. Je vous communiquerai les chiffres définitifs à l'occasion de notre prochain Conseil Municipal.

■ **Point agenda** :

- Les crèches *Petits Loups* et *Clair de Lune* fermeront le vendredi 21 juillet au soir. Cette fermeture temporaire de plusieurs mois permettra de faire des travaux d'ampleur.
- Les autres crèches fermeront du jeudi 13 juillet au soir pour ouvrir le lundi 17 juillet au matin ; puis, du vendredi 28 juillet au soir pour ouvrir aux familles le mardi 29 août au matin. En effet, le lundi 28 août est une journée pédagogique pour les crèches municipales.

Je souhaite d'heureuses vacances aux petits Clodoaldiens, ainsi qu'à leurs familles. Pour certains d'entre eux, ils vont quitter le monde des crèches pour entrer à l'école. Je leur souhaite une belle et heureuse rentrée scolaire.

Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble des agents de la Petite Enfance qui ont travaillé tout au long de cette année, afin d'accueillir les petits Clodoaldiens et leurs familles, et ainsi satisfaire au mieux les demandes de chacun. Je leur souhaite également d'agréables et reposantes vacances. Je serai ravie de les retrouver à la rentrée.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame COVO. Monsieur TREMINTIN.

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN

8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **École des Sports** :

- **Annulation fête** : Le samedi 1er juillet 2023, nous avons été dans l'obligation d'annuler la Fête de l'École des Sports, compte tenu des risques liés aux violences urbaines. Heureusement, l'après-midi du vendredi nous a permis de proposer aux 450 enfants de CE1 et CE2 de nos écoles élémentaires les différents ateliers que nous avons organisés pour le lendemain et notamment ceux d'handisport.
- **Les stages** : Celui de fin août est complet. Pour ceux de juillet, celui des 6/12 ans (Volley-Capoeira-Multisports) est complet et il reste 2 places pour celui des 8/13 ans (Sports-Nature).
- **Les inscriptions** à l'École des Sports Terrestres se poursuivent, avec des options déjà complètement remplies.

■ **Piscine** : Suite à une panne de l'appareil contrôlant le taux de chlore dans la piscine, nous avons été obligés de procéder à la fermeture de l'établissement dans l'après-midi de jeudi. Grâce à la réactivité de nos équipes, nous avons pu rouvrir la piscine aujourd'hui en milieu d'après-midi.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

■ **TOP92** : Afin de promouvoir la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le département des Hauts-de-Seine et, en accord avec le comité de pilotage JOP Paris 2024, la Préfecture du 92 et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ont validé la mise en place d'un tour olympique et paralympique des Hauts-de-Seine (TOP92).

Ce tour est coconstruit avec les communes volontaires du département, les établissements scolaires et le mouvement sportif, afin d'impulser des temps de festivité et de communion de la population altoiséquanaise en général et Clodoaldienne en particulier.

Il se déplace dans toutes les villes volontaires et passera par Saint-Cloud du 5 au 11 février 2024, semaine où nous devons mettre en place des animations sportives et/ou culturelles autour du thème de l'olympisme et de ses valeurs.

Le passage d'une commune à l'autre sera matérialisé par la transmission d'un « flambeau » en fin de semaine. Pour organiser cet événement, nous allons travailler, au cours de cette semaine du 5 au 11 février 2024, sur la mise en place d'événements intergénérationnels sur les thèmes de l'inclusion, la santé, la culture, l'environnement, l'engagement, la prévention, qui sont des valeurs de l'olympisme.

Les pôles de la Ville concernés sont bien sûr le Sport, un peu pilote, la Culture qui a d'ailleurs travaillé sur un programme important, le PEEJ, la Solidarité, citoyenneté, santé et handicap, le CCAS et également la Communication.

Une première réunion avec tous les protagonistes se tiendra première quinzaine de septembre pour poser le cadre, les objectifs et élaborer un rétroplanning.

LE MAIRE : Merci Monsieur TREMINTIN. Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI

9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur Le Maire.

ACTUALITÉ DES ENTREPRISES

■ **Le 3^{ème} atelier de notre cycle "Concrétiser, développer, communiquer"**, dédié aux entrepreneurs et créateurs d'entreprises, s'est tenu le 20 juin à Vaucresson et a eu pour thématique : « *Entreprendre c'est aussi piloter !* »

Cet atelier a permis à la trentaine de participants de savoir évaluer la performance de leur activité, de connaître les indispensables du pilotage (trésorerie, CA, BP...) et les sources de financement.

■ **Le grand rendez-vous** : Le 22 juin à 18h30, s'est tenue, dans les locaux de B. BRAUN, une rencontre avec les dirigeants des principales grandes entreprises de Saint-Cloud. L'objectif était d'échanger avec eux et aux élus de leur présenter les grands projets structurants de la Ville, des projets tels que l'Institut Curie dans leurs nouveaux locaux, ainsi qu'une présentation du Domaine National.

■ **La World Clean Up Day** : Comme l'année dernière, nous allons organiser le 14 septembre, une action dans le cadre de la World Clean Up Day. Il sera proposé aux salariés des entreprises un parcours sécurisé et du matériel de ramassage. Cette opération se tient en matinée et dure environ 1h30 avant l'heure du déjeuner.

COMMERCE

■ **Opération la quinguette du Village** : Une grande opération commerciale s'est déroulée les 9 et 10 juin derniers rue de l'Église. A cette occasion, la rue a été piétonnisée et aménagée en espace de convivialité avec la participation des restaurateurs et des commerces de bouche.

La soirée du vendredi 9 a été marquée par un défilé de mode avec le son d'un D.J., organisé avec certains commerçants de prêt-à-porter, des magasins de chaussures, coiffeurs et opticiens de la Ville.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

La fête a continué toute la soirée, animée par un orchestre de rue (*l'orchestre Street Side*).

Le samedi après-midi, des ateliers gratuits ont été proposés par certains commerçants. De nombreux Clodoaldiens ont pu y participer, en particulier un public jeune.

Ces deux jours d'animation ont remporté un vif succès auprès de la population venue en très grand nombre (plus de 600 personnes, notamment le vendredi soir).

Cette opération a aussi été très appréciée des commerçants du quartier, car elle leur a permis d'échanger et de créer une vraie dynamique entre eux et une mise en avant de leur savoir-faire.

Je voudrais remercier également les services de la Communication, de la Voirie et des Manifestations ; remercier également l'association des commerçants pour leur coup de main de cette soirée.

■ **La brocante du Centre** : organisée le 25 juin par l'association des commerçants a réuni plus de 350 exposants et a remporté un grand succès.

■ **Le label Saint-Cloud** : Cette année, le jury qui décernera le label 2023 se réunira à la mi-septembre. Nous avons reçu une dizaine de candidatures.

■ **Marché des Avelines** : Dans le cadre du nouveau marché des Avelines, la nouvelle salle de restauration du Food court a fait l'objet d'un appel d'offre pour son aménagement.

Le projet retenu propose de reproduire l'intérieur d'une maison s'articulant autour d'un patio et d'un arbre monumental où seront installés des balançoires. Cet aménagement a donc inspiré le nom de ce nouveau food court qui s'appellera « Les balançoires ».

Ce lieu sera aménagé dans un esprit chaleureux et de convivialité. Le mobilier sera pour partie recyclé et chiné, afin de créer une ambiance authentique et dans un souci d'achat raisonné et de respect de l'environnement.

De plus, il a été pensé pour recevoir des expositions temporaires ou des pop-up stores (des magasins provisoires) de créateurs et notamment les labellisés et les Clodoaldiens.

Concernant les traiteurs/restaurateurs sur place, ils seront au nombre de 8. La quasi-totalité des stands a été attribuée. L'offre sera très variée, qualitative, dans l'air du temps avec une offre de prix très raisonnable.

■ **Ouverture des marchés cet été** : le marché des Avelines fonctionnera tout l'été avec un peu moins de commerçants au mois d'août. Le marché des Milons sera fermé du 30 juillet au 25 août et le marché du Centre sera fermé du 30 juillet au 23 août.

Voilà.

LE MAIRE : Merci beaucoup et bravo pour la guinguette à Saint-Cloud ! La guinguette de la colline était vraiment une belle réussite. Il n'y a pas eu que cela, mais, ça, c'était particulièrement très chouette !
Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci, Monsieur Le Maire.

Contrairement à l'année dernière où nous avons attendu, très tard jusqu'à la fin de l'année, les montants et les notifications des péréquations, cette année dès le 22 juin, nous avons été notifiés pour le FSRIF et nous avons également eu connaissance des chiffres concernant le FPIC. Au niveau des délais, c'est quand même un net progrès par rapport à l'année précédente. Je vais donc vous donner les montants, car c'est plutôt une bonne nouvelle aussi, puisqu'ils n'ont, pour une fois, pas considérablement augmenté ; ils ont même très légèrement baissé.

Pour le FSRIF : c'est 3 017 000 € qui nous est notifié. Nous avons inscrit au budget 3 100 000 € et l'année dernière, c'était 3 032 000 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Et pour le FPIC : c'est 4 080 000 € pour 4 300 000 € que nous avons inscrits au budget et un montant pour l'année dernière de 4 154 000 €.

On va donc se surprendre à se réjouir que, cette année, le montant total des péréquations, la part communale uniquement (parce qu'il y a la part intercommunale) ne soit que de 7 097 000 € ; ce qui reste tout de même un montant colossal mais du coup est en stabilité de très légère baisse et avec une notification beaucoup plus tôt. Souhaitons que l'année prochaine nous soyons notifiés encore plus tôt et idéalement avec des montants encore légèrement en baisse ou plus raisonnables et, petit à petit, les choses iront mieux pour nous.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci. 54 000 € ... Vous avez raison, Monsieur Porteix, mais je vous rappelle que nous avons l'obligation de voter notre budget avant le 31 mars et vu que l'impact est de plus de 7 millions d'euros, être notifié fin juin, c'est à mon avis un peu après le 31 mars, de peu mais c'est un peu après. Bon, on fait comme on peut.

<p>COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD (<i>excusé, rapportée par Éric BERDOATI</i>) 11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap</p>

LE MAIRE : Normalement c'est au tour de Sacha Gaillard qui est absent ; je vais donc vous relater sa communication.

HANDICAP

- Le lundi 24 juin, Sacha Gaillard s'est rendu à l'EANM (Établissement d'accueil non médicalisé) du Parc en présence de Monsieur XXXXX, directeur, et Mme XXXXX, directrice adjointe. Cet établissement accueille 37 résidents et 10 externes et propose des activités portant sur la vie quotidienne, l'activité physique, les arts (musique, arts plastiques). Des projets communs sont à l'étude, comme la possibilité d'une exposition au Carré pour mettre en avant les œuvres et peintures réalisées par les résidents.
- Belle réussite du spectacle des jeunes de l'IME LÉONCE MALÉCOT (*qui fait partie des Papillons Blancs*) qui a eu lieu ce lundi au Carré avec de très belles représentations musicales des résidents de l'établissement. Le 2^{ème} atelier « Saint-Cloud handicap » a été l'occasion de présenter aux différents acteurs du handicap la trame de la future page « handicap » du site de la Ville, afin de recueillir leurs avis sur les améliorations à apporter. Le prochain atelier aura lieu le lundi 2 octobre.
- Enfin, nous avons eu une réception en mairie pour rendre hommage et remercier Xavier CHAZELLE qui, après avoir passé 25 années, quitte sa mission de Président des Papillons Blancs. C'est un président qui a considérablement développé les Papillons Blancs, la qualité de la prise en charge de ses résidents, le périmètre aussi ; je crois qu'il y a maintenant 25 centres, il y en avait 3 quand il a démarré il y a 25 ans, il y a presque 1 000 salariés. C'est vraiment une très belle réussite. Et comme il l'a dit lui-même, il préfère passer la main quand tout va bien que quand les choses sont plus compliquées. Franchement, c'était une cérémonie très émouvante. Encore un grand merci à Xavier CHAZELLE et à toute l'équipe des Papillons Blancs.

CITOYENNETÉ

- Entre le 1^{er} mai et le 30 juin, 4 036 usagers ont été reçus par le service Citoyenneté. Près de la moitié (1 707) concernaient des demandes de CNI et passeports.
- Le nouveau règlement du cimetière est entré en vigueur le 1^{er} juin 2023. Il est consultable sur le site internet et au cimetière.
- La campagne de reprise des concessions échues a débuté le 26 juin pour une période de 15 jours. A ce titre, le cimetière est fermé tous les matins, afin de permettre à la société en charge des reprises de procéder aux diverses exhumations. Cette année une trentaine de concessions seront reprises par la Ville.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

• Enfin, le tirage au sort des jurés d'Assises a eu lieu le 12 juin. 69 électeurs ont été tirés au sort, afin de constituer la liste préparatoire. Chacun a reçu un courrier d'information. Cette liste a été transmise auprès de la Cour d'Assises des Hauts-de-Seine. Pour rappel, un arrêté fixe le nombre de jurés prêts à siéger pour chaque commune. Au final, 23 électeurs Clodoaldiens seront inscrits sur la liste définitive et pourront être appelés à siéger en 2024.

Voilà pour Monsieur GAILLARD.
Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur Le Maire.

■ Opération tranquillité Vacances

Comme chaque année, à l'approche des vacances d'été, l'opération « Tranquillité Vacances » est relancée. Il s'agit d'un service de sécurisation, mis en œuvre par la police nationale en liaison étroite avec notre police municipale, au moyen de patrouilles de surveillance pour la prévention des cambriolages. Ce service est entièrement gratuit et est destiné aux particuliers comme aux commerçants. L'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de la Mairie et dans le magazine.

Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Pardon à Madame DOMAS, c'était à son tour.

COMMUNICATION DE Madame DOMAS

12^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Merci, Monsieur Le Maire.

■ Les réservations pour **le 14 juillet** ont été un succès grâce à la plateforme programmée par le service Communication. La jauge a été atteinte en 3 jours.

■ Concernant **la jeunesse**, la plaquette des séjours 2023-2024 arrive bientôt. Grande nouveauté cette année, il y aura 2 plaquettes : un livret pour les séjours d'automne (Noël, hiver et printemps) et un livret pour les séjours été. Inscriptions aux séjours d'automne à partir du 12 septembre sur l'espace famille ou du 13 septembre 8h45 en mairie annexe.

■ **Rock en Seine** revient fin août avec un événement ville sur place coordonné par le service Communication en partenariat avec la médiathèque. Le thème du stand est, je cite, « les supers héros » avec toujours la Rock-biblio. Comme tous les ans, c'est un travail transversal entre de nombreux services de la Mairie que nous remercions pour leur collaboration.

■ Enfin, juste pour vous dire que **le Saint-Cloud magazine** de septembre se prépare et donnera la part belle aux associations en cette rentrée.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame DOMAS.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

J'ai oublié de vous dire tout à l'heure dans les communications valables : cet après-midi, nous avons une conférence avec le Préfet et le Procureur de la République et un certain nombre de responsables de la Préfecture pour faire un premier bilan des événements que nous avons connus ces derniers jours. Et, pour l'instant, nous avons encore une incertitude sur la possibilité de maintenir ou pas le 14 juillet. Ça va dépendre de l'évolution de la situation dans le week-end. Et donc je pense que lundi nous aurons un peu de visibilité là-dessus. Aussi pour les feux d'artifice mais, nous, nous ne sommes pas concernés, puisque nous ne tirons pas de feu d'artifice. Mais, par exemple, le feu d'artifice de la Ville de Paris n'est pas certain. Donc c'est une décision qui sera prise probablement dimanche ou lundi et dont on aura communication lors d'une prochaine conférence avec le Préfet. Pour l'instant, comme vous l'avez dit, nous avons l'intégralité, la jauge est complète au jardin des Tourneroches. On verra, en fonction des directives de sécurité qui nous seront données, si on maintient ou pas l'événement.

Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC

Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Seniors

Merci, Monsieur Le Maire.

Les activités du mois ont été nombreuses comme d'habitude.

■ Retour sur les moments forts des dernières semaines :

● À Saint-Cloud :

- Nous avons participé à la fête de l'été à la crèche Farandole qui nous accueille régulièrement. Trois groupes sont allés au musée des Avelines.
- Une grande fête a eu lieu le 26 juin aux Coteaux, jour où nous avons célébré Xxxxx qui a soufflé sa centième bougie entourée de sa famille et de ses amis.
- À Lelégard, un centenaire vient de rejoindre les quelques centenaires déjà présents.

● Hors Saint-Cloud : Les sorties ont été elles aussi nombreuses et variées :

- à Versailles où nous avons fait une promenade musicale dans les jardins du Trianon ;
- à Vincennes avec une journée au Parc floral réputé pour ses collections exceptionnelles ;
- à Rambouillet où nous avons passé la journée en compagnie des enfants du Centre de Loisirs Saint-Exupéry (visite de la forêt des cerfs, démonstration d'oiseaux en vol et visite de la forêt sauvage en petit train), une journée riche d'échanges entre enfants et seniors ;
- une journée à Amiens avec une promenade en barques au milieu des hortillonnages et visite de la vieille ville ;
- la journée annuelle au bord de la mer nous a emmenés jusqu'à Trouville où certains se sont baignés ;
- à Paris pour l'exposition "des cheveux et des poils" au musée des arts décoratifs ;
- au muséum d'histoire naturelle pour l'exposition "les félins" ;
- à la Conciergerie pour l'exposition "Paris capitale de la gastronomie du Moyen Age à nos jours".

■ Espace d'animation des Coteaux : Aux Coteaux, nous avons accueilli Xxxxxxxx du musée des Avelines qui a animé un atelier en lien avec l'exposition "Amours imaginaires", ainsi que le Major de police Xxx XXXXXX qui est intervenu sur la prévention et les bonnes attitudes à adopter, afin de se protéger des cambriolages et des vols à la fausse qualité dont sont victimes les seniors.

Les différents ateliers se sont déroulés comme tous les mois, avec de plus en plus de personnes intéressées.

■ Semaine bleue : Vous retrouverez de nombreuses photos de nos balades pendant la Semaine Bleue.

"Nature et beautés florales" seront à l'honneur **du 9 au 13 octobre**.

Le programme et les photos sont en ligne sur le site internet de la Ville - mon quotidien - rubrique solidarité - Espace Animation des coteaux - qui restera ouvert tout l'été sauf les jours fériés 14 juillet et 15 août.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

■ Quartier Hippodrome/Fouilleuse :

L'apéritif de quartier a eu lieu le 24 juin, suivi du dîner des chapeaux.

Le quartier a quelque peu souffert des émeutes dans la cité-jardin de Suresnes, très proche de l'avenue de Fouilleuse.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame GUEZENEC. Monsieur VEILLEROT.

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT
Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame MOUTON-VEILLÉ.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX – BORDS DE SEINE

Merci, Monsieur le Maire.

■ Apéritif du quartier Coteaux Bords-de-Seine : Je tiens à rappeler que l'apéritif se tiendra demain, vendredi 7 juillet à partir de 19h30 sur la place du marché des Milons.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour cette précision. Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN
Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci Monsieur le Maire. Une courte communication.

■ Le Concours des jardins familiaux : s'est déroulé le 17 juin. Le premier prix a été reçu par Madame XXXXX pour le jardin n° 19, le deuxième par Monsieur et Madame XXXXX pour le jardin n°11 et le troisième par Madame XXXXX et Monsieur XXXXX pour le jardin n°15.

A l'occasion de cette cérémonie, Madame Xxx XXXXX a été chaleureusement remerciée par l'ensemble des jardiniers et élus présents pour sa fonction de responsable du site des jardins familiaux « Tram-Val de Seine » durant ces neuf dernières années. Madame Xxx XXXXX, lui succède depuis le 27 mai, date de la dernière élection.

Et l'ensemble des jardiniers ont été remerciés pour toute la biodiversité générée par leur travail collectif au sein des 34 parcelles cultivées.

Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Le MAIRE : Merci. Et quand on se promène dans ces jardins, c'est vraiment un dépaysement fabuleux, c'est vraiment super. Bravo, en tout cas !
Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET
Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA

Pas de communication.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE / VILLAGE

Pas de communication.

LE MAIRE : Madame LOUVET.

COMMUNICATION DE Madame LOUVET
Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais juste vous faire un petit point sur l'actualité de la fibre à Saint-Cloud.

■ **Fibre** : Ce n'est pas le grand soir pour l'instant mais je vous informe qu'à la demande de l'association des Maires du 92, on a eu un point avec le Sous-Préfet en charge du développement économique et de l'emploi et ses homologues des Hauts-de-Seine. Ceux-ci partagent le même constat, à savoir des problèmes de déploiement sur l'exploitation et la maintenance. À très court terme, on va tenter d'harmoniser entre les villes les pratiques dans le suivi des adresses non fibrées et en souffrance pour essayer de fluidifier les échanges avec, en l'occurrence, XpFibre qui est en difficulté sur toutes les villes. Pour l'instant, nous n'avons toujours pas de plan de déploiement partagé au niveau de chacune des villes.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci, Madame LOUVET. Vous avez raison de le préciser, parce que plusieurs villes ont essayé de faire leur stratégie. Par contre, il y a quelque chose qui est commun, c'est que nous en sommes tous au même point. Donc, quelles que soient les stratégies suivies, ce n'est quand même pas brillant.

Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL
Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances

Pas de communication.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Le MAIRE : Merci beaucoup, nous en avons fini avec les communications. Et nous passons donc aux délibérations.

IV - DÉLIBÉRATIONS

40 / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Avant de passer la parole à Monsieur GRUBER, je voudrais rappeler à tous nos collègues, mais ils le savent déjà et, du coup aussi, féliciter, je ne sais pas mais, en tous les cas, souligner le comportement exemplaire de notre collègue Françoise ASKINAZI qui est en charge de cette délégation et qui aurait dû mener cette opération de délégation de service public. Quand nous avons reçu les plis, il s'est trouvé, même s'il est éloigné, qu'un membre de sa famille était un des répondants, et donc elle a souhaité *se déporter*, comme on le dit, ce n'est pas très joli dans le jargon de la juridiction administrative, ça s'appelle comme cela, pour ne pas pressentir une potentielle situation de conflit d'intérêt. Je rappelais en Commission des Finances la situation de nos collègues de Brest qui ont vécu un truc dingue et donc je voudrais féliciter Madame Askinazi pour son éthique. Elle va nous quitter pendant le temps des débats, parce qu'à Brest, ce qui a fait que les collègues ont été condamnés, c'est qu'ils n'ont pas pris part au débat, ils n'ont pas pris part au vote, mais ils sont restés présents. Et donc leur présence pouvait influencer leurs collègues au moment du vote et donc nous allons demander, enfin, Madame Askinazi a proposé de bien vouloir quitter, comme quand on fait le compte administratif en fait. Mais, en tous les cas, je voulais souligner l'exemplarité de votre comportement et de votre éthique personnelle et, bien évidemment, une fois que Monsieur GRUBER et le Conseil municipal auront attribué cette délégation de service public, Madame Askinazi reprendra pleinement ses fonctions pour suivre avec passion ce service public de l'exploitation des marchés forains de la Ville de Saint-Cloud. Voilà, je voulais le préciser pour ceux qui nous regardent et pour nos collègues qui avaient reçu le courrier à l'époque, mais pour bien rappeler à chacun l'exemplarité de cette conduite personnelle. Voilà, merci beaucoup.

Monsieur GRUBER, vous avez la parole.

Jacques GRUBER : Merci Monsieur le Maire.

Juste pour rappel, la Ville de Saint-Cloud souhaitait changer de mode de gestion pour les marchés forains de la Ville, en passant d'un marché public vers un mode de gestion en délégation de service public. Et donc le Conseil municipal du 16 juin 2022 avait autorisé le Maire à lancer une consultation sur cette procédure de délégation de service public. Le 31 janvier 2023, c'était le délai de remise des offres pour les prestataires qui souhaitaient participer. Cinq sociétés se sont donc présentées : SOMAREP, LES FILS DE MADAME GERAUD, SEMACO, DADOUN PÈRE ET FILS et LE COMPTOIR DES MARCHÉS. Nous avons eu une Commission de délégation de service public qui s'est réunie le 7 avril 2023 pour l'analyse des offres. Et donc cette Commission a conclu qu'on pouvait autoriser le Maire à engager les négociations avec deux candidats qui étaient donc LES FILS DE MADAME GERAUD et la société SEMACO. Ensuite, il y a eu trois phases de négociation portant sur les aspects techniques et sur les aspects financiers de l'offre. Et c'est la société SEMACO qui est sortie avec la meilleure offre.

Le contrat est pour une durée de 5 ans minimum et peut aller jusqu'à 5 ans et 4 mois en fonction de la date de démarrage du contrat, qui est lié à la date de réception des travaux du marché des Avelines.

Maintenant, il est demandé au Conseil municipal de valider ce choix de la société SEMACO et d'autoriser le Maire à signer le contrat avec cette société.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur GRUBER et merci pour votre engagement sur ce dossier. Alors, Monsieur VEILLEROT, je crois, rapporte pour la Commission des Travaux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Jean-Jacques VEILLEROT : Après un examen détaillé de ce projet par la Commission des Travaux, cette dernière a prononcé un avis favorable à ce projet.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a également rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Je ne sais pas si elle m'entend, mais Madame ASKINAZI peut revenir nous rejoindre.

Nous sommes donc pour cette délibération exceptionnellement 34 votants ; je le dis pour le procès-verbal. Et donc c'est l'**unanimité à 34 votants**.

Et donc Madame ASKINAZI peut revenir nous rejoindre.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement ses articles L1411-1 à L1411-9, L2121-29, L2131-2,

VU la délibération du Conseil Municipal 2022-44 en date du 16 juin 2022 approuvant le principe du recours à la délégation de service public relative à l'exploitation des marchés forains de la ville de Saint-Cloud,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié au journal Le Parisien (annonce n°DEM000000913 - Réf : 902897) le 30/11/22 et sur le site e-marchespublics.com le 25/11/22,

VU l'avis rectificatif publié au journal Le Parisien (annonce n° DEM000001118 - Réf : 911338) le 12/01/23 et sur le site e-marchespublics.com le 10/01/23,

VU l'avis de la commission de délégation de service public en vue d'engager les négociations avec le candidat en date du 7 avril 2023,

VU le rapport final d'analyse des offres,

VU le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

VU le contrat de délégation de service public ci-annexé,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'économie générale du contrat et les motifs du choix de la société retenue,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la procédure Monsieur le Maire souhaite attribuer le contrat à la société SARL SEMACO,

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : VALIDE le choix de la société SARL SEMACO identifiée sous le numéro SIRET 328 526 553 0057, dont le siège social est situé 72, boulevard des Corneilles – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, représentée par Monsieur Xxx XXXXX, Gérant, en tant que délégataire du service public pour l'exploitation des marchés forains de la Ville de Saint-Cloud.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes du contrat, en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire, ainsi que sa durée d'exploitation mentionnée à l'article 2 du contrat.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer le contrat et tout acte y afférent avec la société SARL SEMACO.

ARTICLE 4 : DIT que la recette en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

41/ MODIFICATION N°2 À LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES USAGERS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, ET LE PERSONNEL COMMUNAL

LE MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Merci.

Chers collègues, s'agissant de cette modification de concession de service public pour la restauration collective, j'ai un petit préalable à faire concernant le projet de la future gare du Grand Paris Express qui implique la fermeture du parking Joffre rue Dailly et la construction du nouveau parking des Hôpitaux. Deux crèches « Clair de Lune » et « Petits Loups » sont situées à proximité des futurs travaux de construction de ce parking. Aussi, afin de maintenir l'accueil de 85 enfants et du personnel de ces 2 crèches dans de bonnes conditions, il a été décidé :

- D'une part, le transfert temporaire des enfants des deux sections des bébés et des moyens de ces deux crèches au sein de la crèche "Petits Pas" située Place Silly, à compter du mois d'août 2023 et pour toute la durée des travaux ;

- Et d'autre part, le transfert des enfants des sections des grands de ces trois crèches « Clair de Lune », « Petits Loups » et « Petits Pas » dans le bâtiment de l'actuelle annexe de l'école maternelle du Centre. Ce bâtiment fera l'objet d'une transformation cet été et deviendra ainsi une crèche dont le nouveau nom fait l'objet d'une délibération de ce Conseil.

Ce redéploiement d'enfants de crèches vers l'annexe de l'école est rendu possible du fait de la fermeture d'une classe de l'école maternelle du Centre à la rentrée 2023, décidée par l'Éducation nationale, et consécutivement à une baisse générale des effectifs scolaires.

J'en viens maintenant à la DSP de la restauration scolaire. Il convient en effet :

- D'une part, d'ajouter la prise en charge journalière de 45 goûters et de 56 repas pour les enfants et les adultes de ce nouvel établissement. L'impact financier est estimé à 73 000 € annuels, soit 21 000 € d'entretien des locaux, 44 000 € de fournitures de repas et 8 000 € de fournitures de goûters.

- Et d'autre part, d'apporter une modification de l'article 3.18 de l'annexe 6 de cette DSP, en mentionnant explicitement la prise en compte de l'entretien par le délégataire des locaux de restauration des écoles maternelles. Rassurez-vous, il s'agit d'une correction d'une simple coquille, la prestation était bien assurée par le délégataire, même si les mots « école maternelles » manquaient dans cet article de l'annexe 6.

Il est donc proposé au Conseil municipal : d'approuver le projet de modification n°2 au contrat de délégation et d'autoriser le Maire à signer avec la société SOGERES cette modification.

Le MAIRE : Merci, Monsieur GRUBER pour ces informations fort complètes.
Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

Le MAIRE : Merci beaucoup.
Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article R. 3135-7,

VU la convention de concession de service public pour la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et le personnel communal, du 13 juin 2022,

CONSIDÉRANT que le projet de la future gare du Grand Paris Express implantée à Saint-Cloud implique la fermeture du parking Joffre situé rue Dailly et la construction d'un nouveau parking situé avenue André Chevrillon,

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de ce nouveau parking et les nuisances qui en découlent sont incompatibles avec le fonctionnement des crèches « Clair de Lune » et « Petits loups », sises 2 rue du Calvaire à Saint-Cloud, à compter du mois d'août 2023 et pour toute la durée des travaux,

CONSIDÉRANT que la poursuite de l'accueil des enfants inscrits dans ces crèches sera assurée dans une partie des locaux de l'école maternelle du Centre sise 2 rue des Écoles à Saint-Cloud, appelée « la Passerelle du Parc », pour accueillir les grandes sections des établissements fermés,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer une modification avec le délégataire de la restauration scolaire SOGERES, afin de permettre aux enfants concernés de manger au sein de l'école du Centre,

CONSIDÉRANT le projet de modification n°2 à la convention visée ci-dessus, ayant pour objet :

- de rectifier une erreur matérielle au point 3.18 de l'annexe 6 du contrat relative à la répartition des charges de fonctionnement,
- d'ajouter 56 repas dont 45 pour les enfants de la future crèche « La Passerelle du parc »,
- d'ajouter la prise en charge journalière des 45 goûters de ces mêmes enfants.

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de modification n°2 à la convention de concession de service public pour la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et le personnel communal, du 13 juin 2022.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société SOGERES SAS, la modification n°2 à la convention de concession de service public pour la restauration collective des usagers scolaires, périscolaires, et le personnel communal, du 13 juin 2022.

42/ CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCE

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Le marché public des assurances de la Ville arrive à échéance à la fin de l'année au 31 décembre. Il couvre les différents domaines d'assurance que sont la responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile, tous risques exposition et protection juridique. Et pour le renouvellement de ce contrat et le nouveau marché, nous souhaiterions en faire bénéficier également le CCAS et la Caisse des écoles. Et pour cela, nous avons besoin de constituer un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS et la Caisse des écoles.

Et c'est l'objet de cette délibération, donc d'approuver la constitution de ce groupement qui aura la durée de vie du marché, et d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

Des délibérations identiques ont été votées par le CCAS et la Caisse des écoles.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question pour le groupement de commande.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de la Commande publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7,

VU le marché public des assurances notifié le 6 décembre 2019 d'une durée de 4 ans ferme à compter du 1^{er} janvier 2020,

VU la convention de groupement de commandes ci-annexée,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Cloud doit relancer le marché public des assurances qui s'achève au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que le Centre communal d'action sociale et la Caisse des Écoles de la Ville sont concernés par certains domaines d'assurance, à savoir :

- Responsabilité civile
- Flotte automobile
- Protection juridique

CONSIDÉRANT qu'il convient de constituer un groupement de commandes pour permettre le lancement de cette procédure commune,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Cloud est désignée comme coordonnateur du groupement et assurera à ce titre l'ensemble des missions permettant la mise en place des marchés d'assurance ainsi que leur exécution administrative et budgétaire,

CONSIDÉRANT que le groupement de commandes s'achèvera au terme desdits marchés d'assurances, sauf avenant de prolongation dûment validé par la Commune, le centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles de Saint-Cloud en vue de la mise en place des marchés d'assurance ainsi que leur exécution administrative et budgétaire.

ARTICLE 2 : **PRÉCISE** que le groupement de commande cessera au terme desdits marchés d'assurance, à l'exception des mesures d'exécution en cours.

ARTICLE 3 : **DIT** que La prolongation de la durée de cette convention devra se faire par voie d'avenant.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des marchés publics d'assurance, dont la commune est coordonnateur.

43/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRÈCHE LA PETITE SIRÈNE

LE MAIRE : Madame COVO. Vous nous faites un petit résumé succinct ...

Anne COVO : ... oui et efficace. Merci, Monsieur le Maire.

Le service public concernant la gestion de la crèche « La Petite Sirène » fait l'objet d'une délégation de service public confiée à la société PEOPLE AND BABY, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2027.

Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Vous en avez tous pris connaissance par voie dématérialisée. Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport annuel.

LE MAIRE : Merci, Madame COVO. Effectivement, très bien.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

Le MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question sur la délibération n° 43. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-3 et L.1413-1,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.3131-5, R.3131-3 et R.3131-4,

VU le rapport annuel de gestion pour l'année 2022 de la société PEOPLE AND BABY, délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène »,

CONSIDÉRANT que la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène », située 66 boulevard Palissy, a été confiée par un contrat de concession à la société PEOPLE AND BABY pour une durée d'exploitation de cinq ans, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2027,

CONSIDÉRANT que la Commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 7 juin 2023 afin d'examiner le rapport de gestion de l'année 2022 du délégataire,

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE Unique : **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 remis par la société PEOPLE AND BABY, au titre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène ».

44/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 À L'ASSOCIATION « ENFANCE ET FAMILLE DE ST CLOUD – EEF »

LE MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : Merci, Monsieur le Maire.

L'association est venue nous voir pour qu'on les aide un peu plus au cas où ils aient besoin de fonds supplémentaires et nous leur accordons, si vous êtes d'accord.

Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur WARTEL.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

Le MAIRE : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°4 en date du 9 février 2023 portant attribution des subventions aux associations pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT que l'association « ENFANCE ET FAMILLE DE ST CLOUD - EEF » a sollicité la commune en vue d'obtenir d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2023, afin de pouvoir constituer une provision en cas de survenance d'une dépense salariale supplémentaire,

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **ACCORDE** à l'association « ENFANCE ET FAMILLE DE ST CLOUD - EEF », pour l'année 2023, une subvention complémentaire de 9 400 euros (neuf mille quatre cents euros),

ARTICLE 2 : **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de l'année 2023.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de l'année 2023.

ARTICLE 4 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 de l'exercice en cours



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

45/ DÉSAFFECTATION PARTIELLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE

LE MAIRE : Donc, vous nous l'avez déjà présentée tout à l'heure, Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Oui. Donc, compte tenu du fait du changement d'usage du bâtiment annexe de l'école maternelle du Centre, il convient, suite à une circulaire ministérielle de 1995, de prendre la délibération au Conseil municipal d'une décision de désaffectation partielle de l'usage scolaire des locaux de cette école ; partielle, dans la mesure où ce n'est que l'école annexe qui est concernée et non pas le bâtiment principal.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur VEILLEROT, le Rapporteur de la Commission des Travaux.

Jean-Jacques VEILLEROT : Après une écoute minutieuse de ce projet par la Commission des Travaux, celle-ci a déclaré un avis favorable. Merci.

Le MAIRE : Merci. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a également rendu un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité pour la 45, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la circulaire ministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,

VU la demande d'avis effectuée au Préfet des Hauts-de-Seine en date du 4 avril 2023,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de construction du parking des Hôpitaux et afin d'accueillir les enfants et le personnel des 2 crèches « Clair de Lune » et « Petits Loups » dans de bonnes conditions, il a été décidé leur transfert et leur redéploiement au sein de la crèche "Petits Pas" (section des bébés et des moyens) et dans le bâtiment de l'annexe de l'école maternelle du Centre (section des Grands).

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** la désaffectation de son usage scolaire de l'annexe de l'école maternelle du Centre (cf. plan ci-joint).

46/ DÉNOMINATION DE LA FUTURE CRÈCHE

LE MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : Merci, Monsieur le Maire.

L'accueil des sections des grands des crèches « Clair de Lune » et « Petits Loups » qui sont actuellement rue du Calvaire et « Petits Pas » qui est Place Silly, sera, comme l'a dit mon cher collègue Jacques GRUBER, dans l'annexe de l'école maternelle. Et donc il convient de renommer ce bâtiment.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Le nom a été choisi en lien avec la localisation de la crèche proche du domaine national et également avec la volonté de travailler sur un projet de passerelle entre la crèche et la maternelle.

Je vous propose donc de la nommer actuellement « la Passerelle du Parc ».

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux. Il est favorable ...

Jean-Jacques VEILLEROT : Effectivement, la Commission des Travaux a étudié ce projet et a déclaré un avis favorable.

Le MAIRE : Merci. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a aussi rendu un avis favorable.

Le MAIRE : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDÉRANT l'accueil temporaire de jeunes enfants dans les locaux de l'annexe de l'école maternelle du Centre,

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **DÉCIDE** de dénommer la future crèche, établissement recevant du public situé 2, rue Anatole Hébert, « la Passerelle du Parc ».

47/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

LE MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, on doit effectivement délibérer pour ce renouvellement de convention de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement.

Ce qui est proposé au Conseil municipal, c'est de mettre en délibération et de voter pour un montant de 415 611,14 euros, à raison de 223 143 € pour les élèves d'élémentaire et 192 467 € pour les élèves de maternelle, en sachant que, dans la convention, vous avez le détail qui vous est mis et la façon dont sont calculés, à chaque fois, ces éléments financiers pour les élèves d'élémentaire et les élèves de maternelle, qui tiennent compte du coût d'un élève dans le public, en élémentaire ou en maternelle, multiplié par le nombre d'enfants Clodoaldiens en maternelle et en élémentaire. Et aussi tenir compte d'un certain nombre de prestations et services tels que l'achat de fournitures scolaires, la mise à disposition de la piscine à Saint-Cloud, la mise à disposition



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

d'un gymnase municipal, le prêt de matériel pour l'organisation de la kermesse, ainsi que l'organisation de séjours en classe découverte.

Le MAIRE : Merci, Monsieur GRUBER. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Des questions pour Saint-Joseph ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L 442-5, R 442-44 et R 442-47,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la circulaire du Ministre de l'Éducation nationale n°12-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

VU la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

VU le contrat d'association conclu le 21 octobre 2008 entre l'État et l'école privée Saint-Joseph,

VU la délibération du 29 septembre 2022 portant renouvellement de la convention de détermination de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph,

CONSIDÉRANT que la convention conclue au titre de l'année civile 2022 est arrivée à son terme,

ENTENDU l'exposé Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention déterminant la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la présente convention avec l'association de gestion de l'établissement Saint-Joseph,

ARTICLE 3 : **DIT** que le montant de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph, au titre de l'année civile 2023, est portée à 415 611,14 €, se décomposant comme suit :

- 223 143,48 € € pour les élèves d'élémentaire
- 192 467,66 € € pour les élèves de maternelle

ARTICLE 4 : **DIT** que le crédit nécessaire est inscrit au budget 2023 de la Ville.

48/ PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT PIE X

LE MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Comme chaque année, nous proposons au Conseil municipal de délibérer sur la participation aux dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés à Saint-Cloud et inscrits à l'école St-Pie X, qui est une école privée sous contrat.

Le montant de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement se monte à 100 € par élève domicilié à Saint-Cloud ; à raison de 79 enfants, cela fait donc un montant de 7 900 euros. Ainsi que 18 550 euros pour le montant de la participation aux dépenses liées aux frais de matériel, donc un montant total de 26 450 euros.

Le MAIRE : Merci, Monsieur GRUBER. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Suite à l'exposé de Monsieur GRUBER en Commission des Finances, Monsieur BOSCHE a demandé si cette participation de la Ville était bien discrétionnaire et Monsieur le Maire a précisé que c'était bien le cas. Monsieur MAYCHMAZ a demandé si d'autres communes participaient également aux dépenses de fonctionnement de l'établissement et il a été précisé qu'une réponse lui serait fournie ultérieurement.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

La commission a rendu un avis favorable, les groupes Saint-Cloud 2020 et Saint-Cloud Rive Gauche votant contre.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BOSCHE.

Pierre BOSCHE : Oui, donc effectivement cette délibération revient tous les ans. Effectivement, cette petite institution St-Pie X est sous contrat simple, c'est-à-dire qu'effectivement les frais de personnel sont à la charge des parents. C'est un choix, c'est leur choix et on le respecte.

À la différence de la contribution pour Saint-Joseph qui est d'ordre réglementaire, là c'est une contribution qui est discrétionnaire de la part de la municipalité de Saint-Cloud. Et notre groupe ne comprend pas pourquoi cette école a bénéficié d'un traitement, je dirais, de faveur, puisque c'est la seule école qui bénéficie d'une subvention réellement discrétionnaire. Donc, en conséquence, nous voterons contre cette délibération.

Le MAIRE : Merci, Monsieur BOSCHE, pour ces explications.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autre intervention. Donc, je mets aux voix.

Votent contre : le groupe de Saint-Cloud 2020 ; et le groupe Saint-Cloud Rive Gauche ? Aussi.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Donc **7 votes contre** : le groupe de Monsieur BOSCHE et le groupe de Monsieur BRUNSCHVIGG.

Et donc **28 votes pour**. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la convention du 22 mars 1994 portant participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de l'institution Saint Pie X,

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE**, pour l'année 2023, de fixer à :

- 100,00 € par élève domicilié à Saint-Cloud (20 enfants en maternelle et 59 enfants en élémentaire), soit un montant de 7 900 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 18 550€ : le montant de la participation aux dépenses liées aux frais de personnel,
- Soit un total de 26 450 €.

ARTICLE 2 : **DIT** que le crédit nécessaire est inscrit au budget 2023 de la Ville.

49/ DÉNOMINATION DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DU MARCHÉ DES AVELINES

LE MAIRE : Madame du SARTEL.

Capucine Du SARTEL : Merci, Monsieur le Maire.

Avec tous ces travaux à l'îlot des Avelines, nous avons à dénommer des espaces publics aux abords du marché. Donc, je vous propose :

- « **L'Allée du Marché** » pour l'allée qui entoure le nouveau marché,
- « **La Place du Marché** » pour la place au nord donnant sur le boulevard de la République,
- « **La Place Joséphine** » pour la place sur laquelle aboutit la rue Joséphine côté sud-est du programme,
- « **La Place des balançoires** » dont on vous a parlé tout à l'heure et qui est située entre le Food court et le jardin des Avelines.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

L'importance de ces noms est aussi un besoin de se repérer dans la Ville. Donc je vous propose ces différents noms.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Suite à l'exposé du projet de délibération, Monsieur BRUNSCHVICG a proposé de rendre hommage pour la place du marché à une figure féminine attachée à l'histoire de la Ville, en l'occurrence Marie MARVINGT, pionnière de l'aviation. La commission a montré un intérêt pour cette proposition mais, dans l'attente d'un consensus sur le sujet, a rendu un avis favorable sur le projet de délibération en l'état.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BRUNSCHVICG, voulez-vous reprendre la parole ?

Xavier BRUNSCHVICG : Oui, notre collègue Pierre CAZENEUVE, en 2014, avait tenté une innovation, une percée intellectuelle majeure dans ce temple du conservatisme qu'est Saint-Cloud, en proposant que la rue des Avelines soit dénommée « rue Marcel WEINUM » pour rendre hommage à un résistant Alsacien. Alors, lui qui a si bien réussi puisqu'il est aujourd'hui député, je m'inscris dans ses pas.

Non mais, franchement, on a de nouveaux espaces qui vont être dotés de nouveaux noms et, vous, « la place du marché », « l'allée du marché ». Vous ne pouviez pas trouver plus original que ça ? Franchement, c'est dommage ! Le nom d'une rue, le nom d'une place, ce n'est pas neutre ; on essaie de signifier quelque chose. Donc oui effectivement, j'ai proposé que la place du marché, plutôt que s'appeler « la place du marché », s'appelle « la place Marie MARVINGT ».

Alors, Marie MARVINGT, pour ceux qui ne la connaissent pas, elle est née en 1875 à Aurillac et c'est une femme absolument exceptionnelle qui a été surnommée « la fiancée du danger », qui a été d'abord une sportive et une sportive de haut niveau, ce qui n'était pas fréquent à l'époque. Elle a pratiqué la natation, l'alpinisme, l'escrime, ça devrait vous plaire ça, Éric, le cyclisme aussi, le début du cyclisme. Elle a fait des trucs assez significatifs, je crois qu'elle a fait les 12 kms dans la Seine au début du XXème siècle. Et surtout, elle a été une aviatrice ; une aviatrice extrêmement célèbre et qui a inventé l'aviation sanitaire. Et elle a conçu un modèle d'avion ambulance qui a beaucoup intéressé le ministère des armées. Pendant la guerre de 14-18, elle a passé 47 jours dans les tranchées, déguisée en homme pour pouvoir combattre. Elle a été découverte et le Général l'a envoyée dans les Dolomites pour faire du ski pour évacuer les blessés, parce qu'elle était alpiniste et skieuse. Bref, c'est une femme absolument extraordinaire et le lien avec Saint-Cloud est assez évident, puisqu'en tant qu'aviatrice, je crois qu'elle était la première femme à faire la traversée France-Angleterre, donc à traverser la Manche, et elle a décollé à plusieurs reprises de Saint-Cloud ; puisqu'à Saint-Cloud, vous le savez, c'est une terre d'aviation. Donc il y a quelques aviateurs célèbres, Santos DUMONT en fait partie, mais Marie MARVINGT en fait partie également. Et comme il y a beaucoup de villes un petit peu partout en France qui, sans avoir de lien direct avec elle, confèrent à certaines installations publiques le nom de Marie MARVINGT, par exemple à Issy-Les-Moulineaux, il y a une école maternelle qui s'appelle Marie MARVINGT, je me suis dit que pour, à la fois, rendre hommage à une femme absolument exceptionnelle, pour donner aussi une figure assez inspirante à nos jeunes, nos filles qui vont devenir des femmes et pour leur montrer qu'il ne faut pas s'auto-censurer, il n'y a pas de plafond de verre et On peut arriver à faire des choses extraordinaires, et pour rendre hommage à beaucoup de femmes qui se battent pour faire avancer la cause des femmes, eh bien moi, j'aimerais bien qu'on renomme cette place « place Marie MARVINGT ». Ça ne vous coûte pas grand-chose. Il n'y a rien de polémique, on peut tous être d'accord. Pour une fois, j'aimerais bien que vous, la majorité, vous ralliez à cette idée qui rendrait hommage à ce parcours exceptionnel et à la Ville de Saint-Cloud.

Merci.

Quelques applaudissements de l'assemblée.

Le MAIRE : Bravo, Monsieur BRUNSCHVICG. Alors, tout ce que vous dites est très vrai. Le seul petit problème est que le lien avec Saint-Cloud est relativement ténu. Alors, elle a décollé une ou deux fois de Saint-Cloud mais, enfin, elle n'y a jamais vécu. Il y a Marie-José PÉREC qui est une femme brillante, sportive aussi, mais qui n'a rien à voir avec Saint-Cloud ; on aurait pu donner ce nom-là. Mais, en fait, si vous voulez, nous, nous n'avons pas vos capacités intellectuelles et nous avons essayé de faire en sorte que les gens trouvent ce lieu de destination assez aisément.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Et comme le dit le proverbe français, *ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire viennent aisément*. Et donc il y a une corrélation directe entre le marché et la place du marché. Alors, certes, ce n'est pas brillantissime mais, comme je l'ai dit dans mon propos introductif, je me méfie beaucoup des choses brillantissimes qui amènent à des catastrophes. Je ne dis pas que ce serait le cas pour Marie MARVINGT mais enfin, en tous les cas, nous, ce qui nous importe c'est que les gens trouvent facilement le lieu, puissent venir y consommer et que sur les applications, parce que vous avez l'air de sous-estimer cela, mais sur les applications, notre objectif, c'est pour cela qu'on donne des noms en fait, est que très rapidement, parce que, même quand on est à pied, on a besoin parfois d'avoir une application pour trouver l'endroit où on va, c'est très fréquent maintenant, eh bien il faut que le lieu soit un lieu de destination clairement épelé, qu'on puisse saisir facilement dans l'appli et c'est pour cela qu'on a choisi des choses qui ont l'air un peu simples mais qui, croyez-moi, sont terriblement efficaces. Donc nous maintenons notre proposition telle qu'énoncée par Madame du SARTEL avec talent et ingéniosité.

Xavier BRUNSCHVICG : Très bien, mais vous savez, Monsieur le Maire, il y a beaucoup de villes qui donnent des noms à des monuments ou à des rues qui n'ont pas nécessairement de lien avec la ville. Je veux dire, je ne suis pas... À Garges-Lès-Gonesse, peut-être, il y a une place Nelson MANDELA, mais il n'est jamais allé à Garges-Lès-Gonesse et Alexandre DUMAS, non plus. De même, quand les gens veulent aller à la place Nelson MANDELA de Paris, ils ne prennent pas l'avion pour aller en Afrique du Sud, ils arrivent à trouver, je vous le garantis. Donc pour les applis, je pense qu'il n'y aura pas de problème, rassurez-vous !

Le MAIRE : Monsieur CAZENEUVE, allez-y.

Pierre CAZENEUVE : Déjà pour soutenir la démarche initiative de mon collègue Brunschvicg et proposer dans un esprit compromis deux amendements et deux sous-amendements. C'est-à-dire qu'on pourrait appeler la place du marché *place Marie MARVINGT*, comme ça il n'y a pas de problème avec le référentiel sur la place du marché ou « place du marché de Saint-Cloud Marie MARVINGT ». Tu vois (*en s'adressant à Xavier Brunschvicg*), c'est une composition constructive par rapport à la remarque très juste de Monsieur le Maire, et, par ailleurs, peut-être aussi pour mettre un peu d'originalité sur Allée Joséphine, peut-être « Allée des Joséphines », parce que j'ai le souvenir de quelqu'un ici qui citait avec brio « J'ai deux amours, mon pays et Saint-Cloud », j'avais trouvé ça très bon à l'époque, et peut-être aussi un double hommage à faire.

Le MAIRE : Oui, mais pareil, Joséphine Baker, malheureusement le lien avec Saint-Cloud. Mais vous savez, vous avez raison sur Dumas, parce qu'à l'époque, je n'étais pas maire, c'était Jean-Paul HUCHON qui était Président de la Région, et, comme le lycée est sous l'autorité de la Région, il y a eu un débat infernal sur cette histoire de Florent SCHMITT, etc. Et moi humblement, on m'avait expliqué que, comme j'étais adjoint au sport et à la jeunesse, je n'avais pas droit au chapitre. Mais j'avais justement proposé Marcel DASSAULT pour le nom du lycée, parce que, d'abord, on nous expliquait que l'autre était un nazi et qu'il fallait absolument arrêter tout ça. Marcel DASSAULT, ça faisait quand même quelque chose qui faisait sens par rapport à l'accusation qu'on portait à Florent Schmitt et, en plus, Marcel DASSAULT avait son fief à Saint-Cloud, puisqu'à l'époque on construisait les ailes des avions à Saint-Cloud dans les usines. D'ailleurs les conflits de 1936 ont eu lieu à Saint-Cloud, au niveau social, j'entends, quand il y a eu le Front populaire, les conflits sociaux, et on m'a expliqué que tout cela n'était pas bien et qu'il fallait prendre Alexandre DUMAS qui, vous avez raison, n'a aucun lien avec Saint-Cloud, qui n'est jamais venu à Saint-Cloud, qui n'a jamais dormi à Saint-Cloud, qui n'a rien à voir avec Saint-Cloud, qui doit être, je ne sais, le énième lycée Alexandre DUMAS en France, donc d'une originalité extrême. C'est vrai, Monsieur BRUNSCHVICG, qu'il y a des villes qui font des choix de nommer des lieux qui n'ont pas forcément un lien avec leur histoire mais reconnaissez, et ça, on a bien étudié ça dans la période qui vient de se passer, qu'il y a peu de villes en France qui ont 1 500 ans d'histoire et ce qui n'est pas le cas d'Issy-les-Moulineaux, ni le cas peut-être de Garges-Lès-Gonesse, qui sont des villes relativement nouvelles ou, en tous les cas, récentes dans l'histoire de notre pays. Et nous, on a 1 500 ans d'histoire et on essaye, quand on donne un nom à un endroit qui le mérite, parce que, il faut aussi relativiser tout ça, les allées du marché, c'est quand même un volume physique très étroit, et je pense que, quand on donne un nom d'une personnalité qui a un lien



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

avec l'histoire de la commune, il faut que le lieu soit relativement emblématique. Nous, dans la majorité, on avait pensé, par exemple, à Napoléon. Ça va vous faire bondir, parce qu'il paraît que c'était un affreux garçon, mais, moi, j'ai refusé, parce que j'ai trouvé que ce n'était pas à la hauteur, ce n'est quand même pas non plus l'esplanade du Trocadéro, vous voyez. La place du marché, c'est 400 ou 500 m², c'est important mais, bon, Napoléon mérite peut-être mieux. On a pensé à ça, alors peut-être pas Madame MARVINGT, mais, nous, on n'avait pas trouvé son lien avec l'histoire.

C'est vrai, elle était membre de la Stella et la Stella était une association d'aéroclubs qui venaient à Saint-Cloud, de femmes, oui bien sûr, et, effectivement, elle a décollé deux ou trois fois de Saint-Cloud. Mais ça reste tout, ce n'est pas important. Nous, on est quand même très attaché à ce que l'endroit corresponde quand même à la hauteur de la personnalité et vous avez raison, Madame MARVINGT, sur sa personnalité, tout le monde est d'accord, c'était une femme exemplaire et il n'y a pas de débat là-dessus. Mais, après, la deuxième condition, c'est que le lieu soit emblématique et relatif. On avait pensé aussi à Simone Weill mais, enfin, moi j'ai honte, pas à cet endroit-là, quoi !

Allez, mes chers collègues, je vous propose par souci de pragmatisme qu'on puisse en rester à l'appellation qu'on vous a proposée, malgré cet échange brillant.

Donc, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

2 votes contre, Monsieur Brunshvicg et Madame Doutsas,
5 abstentions pour le groupe Saint-Cloud 2020,
et **28 pour**.

Je vous remercie beaucoup.

ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-18,

VU la requalification complète de l'îlot des Avelines et la création de nouveaux espaces publics aux abords du marché,

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer une dénomination à ces espaces publics, comme à toutes les voies et les lieux publics qui en sont dépourvus pour faciliter le repérage dans la Commune,

CONSIDÉRANT que les nouveaux espaces publics créés ne portent pas de dénomination :

- l'allée qui entoure le nouveau marché,
- la place au nord qui donne sur le boulevard de la République,
- la place au sud-est sur laquelle aboutit la rue Joséphine,
- la place au sud-ouest qui donne sur le jardin des Avelines,

ENTENDU l'exposé de Capucine du SARTEL, Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE de dénommer les espaces publics nouvellement créés dans le cadre de la requalification de l'îlot des Avelines comme suit :

- « L'Allée du Marché » pour l'allée qui entoure le nouveau marché,
- « La Place du Marché » pour la place au nord donnant sur le boulevard de la République,
- « La Place Joséphine » pour la place sur laquelle aboutit la rue Joséphine côté sud-est du programme,
- « La Place des Balançoires » pour la place située entre le Food-court et le jardin des Avelines au sud-ouest du programme.

50/ ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE (91) AU TITRE DE « LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ »

LE MAIRE : Là, vous allez voir, c'est beaucoup plus important. C'est l'adhésion au SIGEIF d'une commune, Bures-Sur-Yvette, qui, d'ailleurs, a le nom d'une place qui s'appelle Marie MARVINGT. Madame du SARTEL.

Capucine Du SARTEL : J'ai beaucoup d'honneur à présenter cette délibération, elle est incroyable.

Par courrier du 24 janvier 2023, la commune de Bures-sur-Yvette a fait part au SIGEIF de son intention d'adhérer au Syndicat au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver son adhésion.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Oui, oui, pardon, excusez-moi, vous ne prenez pas part au vote. Là, j'ai oublié, pas du tout pour des raisons politiques, mais de conflits d'intérêt potentiels. Madame LOUVET et Monsieur ACHARD ne prennent pas part au vote. On est 33 à voter.

Et donc **33 votent pour**.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211- 18,

VU la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014343-0031 en date du 8 décembre 2014, notamment l'article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Bures-sur-Yvette (91) d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

VU la délibération n° 23-13 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 6 février 2023 autorisant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette,

VU la délibération du Conseil municipal de cette commune en date du 11 avril 2023, sollicitant son adhésion au Syndicat pour cette compétence,

ENTENDU l'exposé de Capucine du SARTEL, Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la demande d'adhésion au SIGEIF de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

51/ FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE ET D'ANIMATION DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT ET DES STANDS TRAITEURS DU FOOD COURT DU MARCHÉ DES AVELINES

LE MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI : Depuis 2012, les tarifs des droits de place et d'animation n'ont pas été réévalués.

Aujourd'hui, compte tenu du marché des Avelines, du nouveau projet avec la qualité des installations et de leur modernisation, et du nouveau Food court, nous avons pensé à réévaluer les places pour les abonnés et les volants du marché des Avelines ; uniquement pour le marché des Avelines et pas celui des Milons et du Centre.

Nous vous proposons donc de passer le marché des Avelines à 3,50 € pour l'intérieur, à 3 € pour l'extérieur, et le droit d'animation à 1,80 €.

Le marché des Milons et celui du Centre ne bougent pas ; on a juste arrondi les prix.

Et il a fallu donner aussi un prix pour les traiteurs qui vont être présents au Food court, soit 40 € le prix du m² et pour le droit d'animation, 90 € par mois.

Et nous vous proposons d'adopter ces tarifs.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Le **MAIRE** : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 et L.2224-18,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de fixer les tarifs des droits de place et d'animation des marchés d'approvisionnement de la Ville et des stands traiteurs du Food court du marché des Avelines,

ENTENDU l'exposé de Françoise ASKINAZI, Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **FIXE** les tarifs des droits de place et d'animation des marchés d'approvisionnement comme suit :

Tarifs TTC par mètre linéaire et par jour de marché	ABONNÉS			VOLANTS		
	Marché des Avelines	Marché des Milons	Marché du Centre	Marché des Avelines	Marché des Milons	Marché du Centre
Place sous la halle	3,50 €	-	-		-	-
Place extérieure	3,00 €	0,95 €	0,95 €	3,00 €	0,70 €	0,70 €
Supplément place d'angle		0,70 €	0,70 €		0,70 €	0,70 €
Droits de déchargement		1,00 €	1,00 €		0,70 €	0,70 €
Droit d'animation	1,80 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €

ARTICLE 2 : **FIXE** les tarifs des droits de place et d'animation des stands traiteurs du food court du marché des Avelines comme suit :

Tarifs TTC Droit de place et d'animation	Stand Traiteurs/food court
Droit de place : Tarif par mètre carré et par mois hors charge	40,00 €
Droit d'animation : Tarif par stand et par mois	90,00 €

ARTICLE 3 : **PRÉCISE** que l'ensemble des tarifs seront applicables à la date d'ouverture de la halle des Avelines.

ARTICLE 4 : **DIT** que ces droits de place seront appliqués par le délégataire, dans le cadre de la gestion déléguée des marchés d'approvisionnement et que les recettes générées, notamment les redevances dues par le délégataire, seront imputées au budget communal.

J'ai oublié de dire tout à l'heure, Monsieur BRUNSCHVIG, vous avez raison, Monsieur CAZENEUVE est devenu député mais vous, vu votre ancienneté dans le grade, vous allez au moins devenir ministre avec ce refus. Donc c'est aussi pour votre promotion que nous faisons ça, on pense à vous quand même ; on n'est pas ingrat quand même.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

52/ APPROBATION DU 2^{ème} PLAN DE RÉCOLEMENT DÉCENNAL DU MUSÉE DES AVELINES

LE MAIRE : Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

Notre musée des Avelines, peut-être le savez-vous, bénéficie de l'appellation « Musée de France », ce qui nous place sous la tutelle de la DRAC et nous impose notamment l'obligation d'organiser un récolement décennal des collections du musée.

Le premier récolement décennal : nous avons été un des premiers musées de France à le terminer et le présenter au Conseil municipal du 10 juillet 2014 ; j'imagine que vous vous en souvenez tous.

Et nous nous lançons maintenant dans le deuxième récolement, c'est une obligation légale qu'il faut terminer avant le 31 décembre 2025.

Et donc l'objet de cette délibération, vous avez en annexe les documents un peu plus détaillés, c'est de définir les modalités d'intervention et surtout le calendrier prévisionnel. Donc concrètement, les campagnes vont commencer à l'automne 2023 pour se terminer au début de l'année 2025. Et, en dehors du fait que c'est une obligation, ça va nous permettre de vérifier l'état sanitaire de notre collection, de numériser et d'informatiser les œuvres, et de concevoir également un plan d'acquisition qui sera intégré au projet scientifique du musée et au projet culturel de la Ville.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi sur les Musées de France du 4 janvier 2002 et l'article L451-2 du Code du patrimoine relatif aux opérations de récolement décennal des collections des Musées de France,

CONSIDERANT que le 2^{ème} récolement décennal de la collection du musée des Avelines doit être achevé au 31 décembre 2025, afin de respecter les délais impartis par la loi,

CONSIDERANT que la DRAC Île-de-France a suivi l'élaboration du plan de récolement présenté par le musée des Avelines,

ENTENDU l'exposé de Ségolène de LARMINAT, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE unique : **APPROUVE** le plan du 2^{ème} récolement décennal de la collection du musée des Avelines comme annexé ci-joint.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

53/ AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES AU SEIN DU PÔLE SÉCURITÉ ET DÉTERMINATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION

LE MAIRE : C'est un titre un peu pompeux, mais il s'agit juste d'adapter nos pôles sécurité. Vous savez que nous avons, depuis longtemps, pris l'engagement de sécuriser les abords des écoles, en mettant le matin un personnel ponctuel, qui permet de sécuriser la traversée piétonne, même s'il y a un passage piéton. Malheureusement, on ne peut pas dire que les véhicules 4 roues, les 2 roues motorisées ou les 2 roues vélos respectent beaucoup les passages piétons et donc, pour la sécurité des enfants, on est obligé de mettre quelqu'un, avec un gilet, qui permet une traversée sécurisée.

Et donc il nous faut mieux codifier, à la fois, les horaires et le montant de la rémunération. Vous avez le détail des horaires dans le rapport de présentation ; à l'article 2, on fixe la rémunération. Et donc nous continuerons à faire appel notamment à l'association d'insertion ACTIVE, mais pas que, pour sécuriser ces endroits, parfois aussi des agents de la Ville. Mais ça nous permettra de faire appel à des vacataires.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

CONSIDÉRANT que les passages piétons aux abords des écoles de la Ville (points-écoles) doivent être sécurisés par des agents de la Ville, présents et visibles par les automobilistes,

CONSIDÉRANT que cette mission de courte durée, ponctuelle et discontinue, justifie le recours au statut de vacataire qui permet une flexibilité et une adaptation au plus proche des besoins du pôle sécurité

CONSIDÉRANT que le recrutement d'étudiants ou de jeunes retraités sur ce type de poste assure un minimum de compétences professionnelles et relationnelles,

CONSIDÉRANT qu'enfin, chaque point-école dure 30 minutes et qu'il convient de fixer un forfait de vacation pour chaque point école effectué et de l'indexer à l'évolution du SMIC,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'engagement de vacataires au pôle sécurité de la Ville de Saint-Cloud pour assurer les missions de sécurité des passages piétons aux abords des écoles de la Ville (points-écoles).

ARTICLE 2 : **DÉCIDE** de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2023, le forfait de vacation à 11,52 € brut.

ARTICLE 3 : **PRÉCISE** que ce forfait de vacation sera indexé automatiquement sur l'évolution du SMIC.

ARTICLE 4 : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal

54/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AOÛT 2023

LE MAIRE : Nous n'avons, cette fois-ci, que des créations de poste qui suivent l'évolution des carrières, comme je le dis à chaque fois. Nous aurons probablement des suppressions lors d'un prochain Conseil municipal. Et nous en profitons aussi pour créer le poste d'attaché territorial à temps non complet pour notre directeur du théâtre cinéma les 3 Pierrots. Vous savez que Monsieur XXXXXXXXX, qui, lui, est parti en retraite, était titulaire de la fonction publique. Il est remplacé par Monsieur XXXXXX, qui, lui, n'est pas titulaire de la fonction publique, il est ce qu'on appelle contractuel.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Et donc nous l'avons pris dans un premier temps pour une période d'un an mais, les travaux se prolongeant, eh bien on sécurise son emploi et donc vous avez le détail qui est joint à la délibération.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} avril 2023 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2023,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1^{er} août 2023 :

- 1 poste d'ETAPS
- 1 poste de psychologue à temps non complet 60%

ARTICLE 2 : DÉCIDE la création à compter du 1^{er} août 2023, d'un emploi de Directeur des 3 Pierrots à temps non complet 60% sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A et précise que cet emploi, bien que devant être occupé par un fonctionnaire, pourra être occupé par un agent contractuel sur des contrats de 3 ans, car les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation, compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du Code général de la fonction publique.

Les missions exercées par le Directeur des 3 Pierrots sous l'autorité du Directeur du pôle Culture sont les suivantes :

- Définir et élaborer le projet culturel et artistique du Théâtre/cinéma les 3 Pierrots ;
- Piloter la mise en œuvre du projet culturel et artistique ;
- Promouvoir la politique culturelle de l'établissement ;
- Suivre l'activité artistique nationale et locale, prospection de spectacles ;
- Élaborer la programmation des spectacles : théâtre, musique, danse, jeune public, variétés...;
- Élaborer et suivre la programmation cinéma en lien avec le distributeur ;
- Superviser la gestion du bâtiment et sa sécurité ;
- Animer et développer les partenariats autour de projets artistiques ;
- Développer et contractualiser des coopérations public/privé ;
- Garantir une bonne gestion administrative, RH et budgétaire de l'établissement.

Le candidat recruté devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et le grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché territorial, entre le 7^{ème} et le 10^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 3 : DÉCIDE de prévoir ou de confirmer la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, en catégorie A, B ou C, et sur des contrats de 3 ans pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du code général de la Fonction publique.

En l'espèce, il s'agit donc des emplois suivants dans les conditions précisées :

- **Un emploi de Responsable santé et handicap**, sur le grade d'attaché territorial, catégorie A à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché territorial, entre le 7^{ème} et le 10^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.
- **Un emploi de Chargé de communication**, sur le grade d'attaché territorial, catégorie A à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché territorial, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

- **Un emploi d'Adjoint au directeur de l'urbanisme**, sur le grade d'attaché territorial, catégorie A à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché territorial, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.
- **Un emploi d'intendant du centre Alpin de Tamié**, sur le grade d'agent de maîtrise, catégorie C à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade des agents de maîtrise, entre le 5^{ème} et le 8^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

• **Deux emplois d'agent technique polyvalent dans les établissements d'accueil du jeune enfant** sur le grade d'adjoint technique, catégorie C à temps complet.
Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'adjoint technique, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 4 : ADOPTE le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous en avons fini avec les délibérations et nous en arrivons aux questions diverses.

V- QUESTIONS DIVERSES

Le MAIRE : La première question. Monsieur BOSCHE ? ou je ne sais pas ... Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, bonsoir Monsieur le Maire.

1 ■ Émeutes récentes

Mes chers collègues, je voulais revenir vers vous sur les violences urbaines qui ont agité notre pays ces derniers jours au travers de mon prisme d'élu local.

Mercredi 28 juin au soir, dans le quartier du Val d'Or, des personnes ont effectué des tirs de mortiers au milieu des habitations et en direction des appartements, incendies de poubelles et dégradation de mobiliers urbains, notamment un, puis deux abris-bus des lignes 160 et 360, ce qui a poussé la RATP à ne plus desservir provisoirement certains arrêts de Saint-Cloud. Les habitants sont choqués. Ces agissements ne sont pas tolérables. Ils ne doivent être ni relativisés, ni banalisés.

Nous avons écouté votre communication en début de Conseil sur les mesures prises et sur la situation de l'ensemble des quartiers. Le retour au calme était indispensable, c'est une bonne nouvelle mais, au travers de l'évocation du 14 juillet, nous restons vigilants. Un grand merci à toutes les parties prenantes à l'échelle nationale comme au niveau local, mobilisées pour le rétablissement de l'ordre républicain.

Question :

► Au-delà de la réponse sécuritaire, est-ce qu'une réponse éducative est envisagée en lien avec les parents et avec les associations qui accompagnent les jeunes ?

J'en profite pour saluer les associations et les professionnels de Saint-Cloud qui œuvrent auprès de la jeunesse. Il faut continuer à les soutenir, car leur travail est formidable et ce qu'ils font à bas bruit est plus que jamais essentiel.

Il nous appartient désormais collectivement de comprendre et d'analyser, en proximité avec les habitants et main dans la main avec tous les acteurs, les solutions pour résoudre ce problème de sentiment de nation qui nous manque.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Sur la partie sécurité publique, peut-être, Monsieur ACHARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Jean-Christophe ACHARD : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme l'a rappelé Monsieur le Maire lors de sa communication liminaire, notre commune n'a été que marginalement affectée par les événements de violences urbaines qui ont touché notre pays. Comme vous l'avez rappelé, les dégradations et tapages observés ont principalement touché les quartiers du Val d'or et Coteaux / Bords de seine, essentiellement dans la soirée du mercredi, mais également dans la soirée du jeudi.

Comme vous, nous condamnons sévèrement ces actes de vandalisme et d'intimidation.

La police est intervenue et nous sommes restés, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, en liaison permanente via les services, le Cabinet et moi-même avec Madame la Commissaire, ce qui me donne l'opportunité à mon tour de souligner l'engagement et le dévouement des forces de police et les remercier pour leur action.

A notre niveau, dès que la situation s'est dégradée dans notre département, nous avons, d'une part, pris des mesures conservatoires telles que la fermeture anticipée des parcs et jardins, le retrait de la voie publique des poubelles, les éléments de chantier ou de balisage pouvant être détournés de leur usage, voire l'annulation de certaines manifestations.

D'autre part, nous avons réorganisé les horaires de la police municipale, afin d'accroître la présence en soirée.

Nous avons également, en liaison avec Xxx XXXXX, directeur de l'APAJ, accru la présence des éducateurs de l'APAJ sur le terrain, afin d'aller au contact de certains jeunes pour les écouter, les dissuader et désamorcer les tensions potentielles. Et cela a porté ses fruits.

Cela illustre bien l'importance que nous donnons à l'articulation et la gradation des différents niveaux de réponse qui sont mis en œuvre pour agir dans de telles circonstances : la prévention avec l'APAJ, la proximité et l'intervention avec la Police municipale, et l'intervention, l'enquête et la procédure judiciaire avec la Police nationale.

Cela me permet de souligner, une fois encore, l'importance d'une association comme l'APAJ pour la tranquillité de notre commune et de saluer ici l'intuition de ses fondateurs, car 30 ans après sa fondation en 1992, l'APAJ demeure, par son action précieuse, indispensable dans ces périodes de crise. En effet, sa mission est orientée vers les jeunes les plus en difficulté, d'origine sociale le plus souvent modeste, dans des situations familiales parfois complexes ou dysfonctionnelles et, dans ces moments particulièrement difficiles, cela offre un canal de médiation précieux.

Au-delà de ces périodes de tension, elle développe de surcroît une véritable action éducative au travers d'ateliers éducatifs et de citoyenneté, comme l'illustre son travail sur le devoir de mémoire, son action intervenant en complément, bien sûr, d'autres associations que vous mentionniez telles que la Passerelle, les clubs de sports, les mouvements de jeunesse et autres. Donc nous continuons évidemment à soutenir toutes ces associations comme cela a toujours été le cas.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur ACHARD pour cette réponse complète. Question suivante.

Delphine POTIER : Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller municipal délégué aux bâtiments communaux et à la sécurité.

2■ Amiante dans les écoles de Saint-Cloud

Des parents d'élèves inquiets nous ont interpellés à la suite d'un article de France Infos sur la présence d'amiante dans les établissements scolaires. Dans cet article et les données du gouvernement qui sont en open data sur data.gouv.fr, on y lit que pour l'école Montretout, « les données sont absentes » et il est précisé que « L'école ne possède aucun document relatif à ce sujet. Les services municipaux n'ont pas répondu à la demande faite par la directrice. Les items ne peuvent donc pas être renseignés ».

On y lit aussi que, pour les écoles Saint-Pie X et les Coteaux, les dossiers techniques amiante DTA n'ont pas été réalisés. Et enfin que, pour les écoles du Centre et de Fouilleuse, les DTA qui datent respectivement de 2008 et 2006 mentionnent une présence d'amiante, mais surtout imposent une obligation de travaux.

Le dossier technique amiante étant obligatoire pour les bâtiments construits avant le 1er juillet 1997 et comme je ne doute pas que la Ville se soit soustraite à ses obligations, pourriez-vous donc nous donner l'assurance :



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

► que des DTA ont bien été réalisés pour tous nos bâtiments scolaires, y compris Montretout, Saint-Pie X et Coteaux ?

Et ► que les travaux imposés par les DTA ont bien été réalisés depuis ?

► Enfin, si vous n'aviez pas la possibilité de faire corriger les données en Open Data, dont la dernière mise à jour date du 20 février 2020, pourriez-vous faire une large communication qui serait transparente sur le sujet ? Cela permettrait de rassurer ces parents qui craignent légitimement pour la santé de leurs enfants.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Monsieur VEILLEROT.

Jean-Jacques VEILLEROT : Madame POTIER, dans l'énoncé de votre question, il y a deux points.

D'abord, il y a la question à laquelle je vais répondre, mais je vais commencer par un point.

- Vous écrivez « l'école ne possède aucun document relatif à ce sujet. Les services municipaux n'ont pas répondu à la demande faite par la directrice. Les items ne peuvent donc pas être renseignés ».

A ma connaissance, tout document qui a vocation à être public peut se demander à la Mairie via un process pour demander les documents et ces documents sont donnés. Suivant ce process (pour les non-initiés, DTA signifie dossier technique amiante), tous les DTA de tous les bâtiments publics sont à la disposition des administrés. En aucun cas, les services municipaux font de la rétention sur des documents à vocation publique et notamment sur un sujet aussi sérieux que l'amiante.

- Concernant votre question, vous écrivez que « le dossier technique amiante est obligatoire pour les bâtiments construits avant le 1er juillet 1997. Pouvez-vous nous confirmer que les DTA ont bien été réalisés pour tous nos bâtiments scolaires, y compris Montretout, Saint-Pie X et Coteaux ? Et que les travaux imposés par les DTA ont bien été réalisés ? Car, par exemple, pour les écoles du Centre et de Fouilleuse, les DTA qui datent respectivement de 2008 et 2006 mentionnent une présence d'amiante, mais surtout imposent une obligation de travaux.

Alors, si vous aviez eu, par contre, les DTA qui existent tous les 3 ans, qui ont été réalisés en 2021 pour les derniers, il y aura des DTA en 2024. D'ailleurs, quand vous lisez les DTA actuels des 2 établissements, Fouilleuse et Centre, vous pouvez lire que des recommandations de travaux concernaient la réparation de quelques dalles endommagées ou disparues. En 2021, vous lirez qu'il y a encore des recommandations de travaux concernant la réparation de quelques dalles de sols endommagées ou disparues et pour ceux de 2018, parce que, tous les 3 ans, on peut encore lire qu'il y a des recommandations de travaux concernant la réparation de quelques dalles de sols endommagées ou disparues. Ce sont effectivement les recommandations.

On ne va pas conclure que les services municipaux ne font rien depuis 2006 ou 2008. En fait, la réparation de ces dalles est faite régulièrement, tout le temps, parce qu'il y a des dégradations de dalles qui se font tout le temps depuis 2006, et ça va encore continuer pendant les années qui vont suivre. Et ces réparations ne sont pas faites uniquement, parce qu'il y a des DTA, mais parce qu'en fait elles sont commencées. Elles sont commencées, parce qu'avant le problème de l'amiante, c'est surtout le problème éventuellement d'une dalle dégradée qui pourrait provoquer une chute, voire même qui provoque un inesthétisme flagrant. Donc ces travaux sont faits régulièrement pendant les vacances scolaires et il va y en avoir encore pendant les vacances scolaires qui commencent.

J'ajoute que, si on lit bien les DTA que vous avez lus, 2006, mais vous pouvez aussi avoir ceux de 2021, toutes les directrices, tous les administrés peuvent les avoir, si on lit les DTA, on voit qu'il n'y a pas de présence d'amiante qui peut présenter un quelconque danger pour les usagers dans toutes les écoles de la commune, car il n'y a pas d'amiante friable ou volatile, celle qui peut créer un danger de santé. Et, pour précision, l'amiante présente dans les dalles de sols est à l'état lié et non friable. On n'est pas sur un matériau qu'on pourrait suspecter d'émettre des fibres dans l'air, comme c'est le cas quand on fait des travaux, quand on perce ou quand on ponce. En revanche, ce qui est marqué dans les DTA, c'est qu'il appartient aux sociétés, qui interviennent dans le cas des travaux, de prendre les précautions nécessaires pour les personnes intervenant sur les chantiers.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

J'ajoute aussi que les DTA ne demandent pas d'imposition d'obligation de travaux (qui peut être un pléonasme), mais ils ne présentent que des préconisations. Et on a, chaque fois sur les DTA des préconisations de maintenir les matériaux en bon état, c'est-à-dire qu'il faut maintenir les dalles en bon état, les laver, faire attention à ce qu'elles ne se désagrègent pas et préconisations de remplacer les dalles abîmées, ce que l'on fait.

Et, par ailleurs, on va au-delà des préconisations des DTA, parce qu'en 2021, on ne l'a pas fait sur toutes les écoles, mais on a diligenté des mesures d'empoussièrisme à Fouilleuse, à élémentaire Centre, à maternelle Montretout et, dans les trois cas, on n'a pas compté une seule fibre en amiante.

Pour finir sur les DTA 2021, les derniers que l'on a, il y a aussi pour Fouilleuse la préconisation de remplacer des demi-troncs qui sont des couvre-cheminées, des évacuations de cheminées, et ces travaux vont être faits pendant ces vacances d'été, travaux qui vont commencer ou qui ont déjà commencé.

Et pour conclure sur l'amiante dans les écoles, Saint-Pie X et les Coteaux, je n'ai aucune information, puisque ce ne sont pas des bâtiments communaux. Donc nous n'avons pas la possibilité d'aller dans ces bâtiments et faire les DTA. Et on ne va pas non plus payer les travaux pour des bâtiments qui n'appartiennent pas à la commune. Maintenant il y a des dotations pour les écoles.

Le MAIRE : Ils ont fait leur boulot de propriétaire.

Jean-Jacques VEILLEROT : Mais tout le monde n'est pas d'accord pour les dotations pour les écoles.

Le MAIRE : La bonne réponse c'est que ce n'est pas du patrimoine municipal, donc on ne peut pas y aller. En conclusion, tous nos équipements scolaires ont bien eu des DTA et donc nous sommes tout à fait à jour sur ce sujet.

Jean-Jacques VEILLEROT : Alors, je vais même aller plus loin, les 63 établissements ont leur DTA, donc les écoles aussi.

Le MAIRE : Ok. Merci beaucoup. La question suivante.

Delphine POTIER : Je vous remercie pour ces précisions.

Le MAIRE : La question suivante.

Delphine POTIER : C'est encore moi. Merci, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité.

3 ■ Dépôts sauvages :

Nombreux sont les Clodoaldiens à nous remonter des problèmes d'encombrants déposés sur la voie publique en dehors des jours de ramassage prévus ; et en particulier les riverains de la rue Ferdinand Chartier qui sont particulièrement mécontents de la façon dont la municipalité gère ce problème.

En effet, il semblerait que cette rue soit un spot connu depuis 8 ans pour des dépôts sauvages de sommiers, matelas, pneus usagés, et autres déchets en tout genre et que ce problème ait perduré malgré l'installation d'une caméra et un panneau qui indique que tout dépôt est passible d'une amende de 1 500 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

► Pourriez-vous nous indiquer si les actions de prévention ont ou vont être menées pour former et informer les riverains, notamment pour qu'ils signalent immédiatement à la Mairie tout dépôt sauvage avant que cela n'empire, éventuellement travailler avec la société EFIDIS pour créer un local encombrants ou pourquoi pas aménager différemment les lieux avec des marquages barrières ou des jardinières qui dissuaderaient les dépôts. Sur le volet répression, je ne sais pas dans quelle mesure il serait réaliste de demander au service propreté avec la Police municipale de fouiller les encombrants à la recherche d'indices sur les coupables. Pour autant, nous avons voté, il y a peu, la possibilité de vidéoverbaliser. Pouvez-vous nous indiquer si cela permettra de verbaliser les contrevenants et ainsi dissuader les futures personnes de connaître ce type d'incivilité ?

Je vous remercie.

Le MAIRE : Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la rue Ferdinand Chartier est un des points délicats et un point de vigilance très certain pour les services. Nous avons rencontré, à plusieurs reprises, la résidence du 12 qui est souvent responsable de ces désordres. Mais on n'est pas, comme vous le voyez, toujours arrivé à des résultats très concluants.

On a effectivement des caméras qui sont les caméras Upcity, dont je vous ai parlé il y a longtemps, qui sont des capteurs de mouvements, qui ne captent pas les plaques, qui ne captent pas les visages. On en a une vingtaine sur la Ville et on en a deux sur la rue Ferdinand Chartier. Les chiffres sont quand même assez bons, car nous avons relevé 43 détections sur 2 points de la rue et sur les années 2021 à 2023. Ces 43 détections correspondent à 13% des signalisations totales sur toute la Ville. Même si ça déborde, on en est bien conscient, même si ça arrive souvent, la rue Ferdinand Chartier n'est pas non plus le point le plus noir de la Ville. Et puis, ces chiffres sont en baisse depuis 2021. Nous avons eu 22 signalisations en 2021, 15 en 2022 et 6 pour cette année. L'année 2023 n'est pas terminée mais on est quand même plutôt sur le bon chemin et nos efforts ne sont pas totalement vains.

Quant à la vidéo-verbalisation que nous avons votée le 25 mai au Conseil municipal dernier, cela ne concernait que les infractions au stationnement. Mais un travail avec Monsieur ACHARD pourrait peut-être nous amener à avoir quelque chose de plus précis pour les voitures qui nous déposent ces encombrants.

Mais ces encombrants qui sont sur la rue Ferdinand Chartier sont essentiellement des encombrants de la résidence avec des gens qui n'obéissent pas, qui préfèrent partir le matin avec leur sac-poubelle à la main et qui nous le déposent sur le trottoir plutôt que de faire le détour par le local poubelle. On a beau le redire, on ne peut pas non plus être ... c'est difficile.

Toutefois, comme je vous le disais dans mes communications, si tous les Clodoaldiens respectaient, notre Ville serait merveilleuse. Bien évidemment, les riverains peuvent nous signaler dès qu'un dépôt se forme. Il faut qu'ils le fassent d'ailleurs, qu'ils nous aident aussi !

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame du SARTEL. Alors, je crois que vous avez une dernière question.

Catherine GREVELINK : Oui, j'ai une question.

4■ Passage de la Flamme Olympique pour l'été à venir, pas le prochain mais le suivant.

Au mois d'avril dernier, j'avais compris que la flamme olympique devait passer par Saint-Cloud. Et j'ai été surprise, lorsqu'il y a eu la publication officielle du parcours de cette flamme, de voir qu'on n'y figurait pas.

Donc cette flamme passera dans 19 villes des Hauts de Seine et le département des Hauts de Seine a prévu un budget de 180 000 € qui est la somme réclamée par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojo).



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Je voulais savoir :

- ▶ Comment le parcours a-t-il été déterminé ?
- ▶ Et si nous avions refusé ce parcours ?

Le MAIRE : Monsieur TREMINTIN.

Jean-Claude TREMINTIN : Oui, merci Monsieur le Maire.

Le Conseil Départemental du 92 a accepté de financer le passage de la flamme olympique sur son territoire. Ce passage se déroulera dans tout le département le mardi 24 juillet 2024. Saint-Cloud n'est concernée par ce parcours que par la traversée du Domaine de Saint-Cloud, situé en grande partie de notre territoire du Belvédère à l'Île Monsieur, où elle rejoindra la Seine Musicale par bateau.

Conformément à nos bonnes traditions jacobines, notre Ville n'a jamais été préalablement invitée à la moindre concertation préalable. Nous n'avons donc pas été amenés à accepter ou à refuser un passage dans notre Ville.

Par contre, dans le cadre du label « Terres de Jeux », nous allons organiser, comme je vous l'ai indiqué dans ma communication, divers événements tant sportifs que culturels, pour associer les Clodoaldiens et Clodoaldiennes à ce grand événement que représentent les Jeux Olympiques.

Le MAIRE : Merci, Monsieur TREMINTIN. Monsieur BRUNSCHVIGG.

Xavier BRUNSCHVIGG :

■ Émeutes urbaines : et après ?

Mardi 27 juin 2023, au petit matin, le jeune Nahel, âgé de 17 ans, était tué par un policier, alors qu'il refusait d'obtempérer et d'arrêter le véhicule qu'il conduisait sans permis.

Il s'agit d'un drame absolu. Aucune personne ne mérite d'être tuée pour un refus d'obtempérer. Aucune. La vague d'émotion qui s'en est ensuivie est parfaitement légitime.

Dans une démocratie, et nous avons la chance de vivre en démocratie, c'est à la justice et à elle seule de faire la lumière sur les faits, de poursuivre ou non leurs auteurs et de décider ou non de les condamner.

Les tentatives de récupération et d'instrumentalisation de ce drame, qu'elles émanent de l'extrême gauche ou de l'extrême droite, sont tout simplement inadmissibles et indignes.

La Justice a agi avec une célérité exemplaire. Le jour même de la mort de Nahel, le policier, qui avait ouvert le feu sur lui à bout portant, a été mis en examen pour homicide volontaire et placé en détention provisoire.

Le Président de la République Emmanuel MACRON, la Première Ministre Elisabeth BORNE et le Ministre de l'intérieur Gérald DARMANIN ont, le jour même, réagi avec dignité et prononcé des paroles fermes quant aux suites judiciaires de ce drame et de compassion pour la victime. Je ne peux néanmoins m'empêcher d'imaginer quelle aurait été leur réaction si les images vidéos révélées au grand public n'étaient pas venues infirmer les déclarations mensongères initiales du policier mis en examen.

Alors aujourd'hui, je pense avant tout à Nahel, à sa famille et à toutes les autres victimes de tirs policiers inexplicables. Je ne peux néanmoins, et tant pis si j'en choque certains, m'empêcher de penser au policier qui a commis l'irréparable. Comment est-ce possible ? Comment a-t-il pu agir ainsi ? Comment aurais-je réagi à sa place si, après plus de 20 minutes de course poursuite, un jeune tenu en joue refusait d'obtempérer ? Que se serait-il passé si le policier avait décidé de le laisser poursuivre sa course folle ? Et si Nahel avait renversé et tué un gamin se rendant au collège ? Écrasé un cycliste allant au travail ou un parent conduisant son enfant à la crèche ? Aurait-on accusé le policier de ne pas avoir empêché une mort tragique ? Il faut le dire et le redire : les refus d'obtempérer ne sont pas acceptables.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Quand un policier vous donne l'ordre de vous arrêter, vous vous arrêtez. POINT. Les policiers font un métier horriblement difficile avec des arbitrages permanents à opérer, des injonctions contradictoires, une pression monumentale et un temps pour réagir souvent réduit à une fraction de seconde.

Alors que notre pays vient de vivre une semaine de violences et d'émeutes, je tiens à rendre hommage aux policiers qui ont agi avec discernement, aux pompiers, aux services de secours, aux élus locaux, aux travailleurs sociaux, aux associations de quartier et aux nombreux habitants qui se sont mobilisés pour tenter d'enrayer l'inacceptable.

Je condamne avec la plus absolue fermeté les destructions de biens publics, et pas uniquement les écoles contrairement à Jean-Luc MÉLENCHON, les médiathèques, crèches, centres sociaux, mairies, commerces, véhicules particuliers ou professionnels. Je condamne bien évidemment avec la même fermeté les agressions dont ont été victimes de trop nombreux élus et je leur adresse un message de soutien et de sympathie.

Une fois tout ceci rappelé, que fait-on maintenant ?

En 2016, Manuel Valls avait déclaré que « Expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser ». Quelle tragique erreur. Quelle faute morale et politique. Expliquer, c'est avant tout comprendre. Et comment agir si, précédemment, on ne fait pas l'effort de comprendre ? Comment apporter des solutions à des causes que l'on ignore, pire à des causes que l'on refuse de voir ?

Contrairement aux professionnels de la polémique et aux politiciens en mal de buzz, je n'ai pas de réponse univoque. J'avoue humblement mon ignorance. Ce que je sais en revanche, c'est que ces émeutes, ces violences inacceptables, commises par des gamins qui nous semblent si terriblement éloignés d'une humanité qui devrait au contraire nous rassembler, sont multifactorielles. C'est en cela qu'elles sont difficiles à penser, à articuler ou à hiérarchiser.

Pour la Droite, le responsable, c'est le manque d'autorité. Pour la Gauche, c'est le manque de moyens. Ça me paraît un peu court. Et il faut aller au-delà des postures.

Perte de repères, inégalités sociales, familles décomposées, pauvreté, ghettoïsation, ségrégation sociale et géographique, ressentiment, humiliation, faillite éducative, manque de perspectives, orientation scolaire défailante, racisme, jeux vidéos, incapacité à formaliser, exprimer ou verbaliser ses frustrations, abaissement moral et intellectuel, manque d'accès à la culture, intégration ratée, surenchères et mimétisme insufflés par les réseaux sociaux, insuffisance des services publics, volonté de pleinement profiter de la société de consommation, délinquance organisée, trafic de drogue et économie souterraine, haine des flics, nihilisme autodestructeur..... Je n'en sais rien ... ça peut être tout ça, un peu de tout.

Mais parmi ces nombreux facteurs, deux me paraissent essentiels.

Le premier, c'est le rapport dégradé entre les forces de l'ordre et les jeunes des quartiers. Non, on ne peut pas dire que « la police tue » ou que la violence est consubstantielle à la police. Mais ne pas reconnaître qu'il y a des violences policières, c'est une faute. Oui, il y a des violences policières et cela ne signifie pas que tous les policiers soient violents.

De même qu'il y a des contrôles au faciès systématiques, reconnus, documentés et dénoncés par tous les sociologues qui se sont penchés sur cette question et par la Défenseuse des droits Claire HÉDON et Jacques TOUBON avant elle.

Comment alors ne pas comprendre le sentiment de rage et de révolte chez ces jeunes ? Car face à ces exactions et à ces humiliations, quel recours ? Dès qu'une violence policière injustifiée est commise, vous avez les syndicats de policiers, pas tous heureusement, qui montent au créneau avant même de connaître les faits pour défendre leurs collègues. L'IGPN (l'Inspection Générale de la Police Nationale) continue à être placée sous la tutelle du ministre de l'Intérieur en violation complète du principe de séparation des pouvoirs et contrairement à de nombreux pays en Europe. Les politiques sont lâches et n'osent pas remettre les syndicats de policiers à leur place, dont certains dérapent régulièrement et tiennent des propos tout simplement factieux. Car non, le ministre de l'Intérieur n'est pas le 1er flic de France. Il en est le patron !

Tous les jours des jeunes des quartiers sont humiliés par des policiers qui se prennent pour des cow-boys et des manifestants sont mutilés par un usage immodéré de la force. Près de 70% des gardiens de la Paix votent pour le Rassemblement National. Cela n'est-il pas révélateur ? Soyons clairs, je ne stigmatise par l'ensemble des forces de l'ordre. J'ai fait un nombre incalculable de manifestations, y compris violentes, et je reste admiratif du sang froid et de la capacité de discernement des forces de l'ordre, même si des dérapages sont inévitables dans le maintien de l'ordre. Mais disons-le : la police doit évoluer dans ses pratiques et renouer une relation de confiance avec les jeunes des quartiers. Elle n'en sera que plus forte et plus respectée. La République, ce mot parfois creux et théorique que l'on brandit pour se donner une contenance ou dramatiser une situation, n'en sera que plus forte.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Le second facteur qui me paraît essentiel pour tenter de comprendre ces émeutes, c'est la ségrégation sociale et géographique. Cela fait 50 ans que l'on dénonce les ghettos, les cités dortoirs, la concentration de la pauvreté et la misère sociale et intellectuelle dans les mêmes endroits. Comment s'étonner que, quand votre seul horizon est un quartier sordide, sans espaces verts, sans mixité sociale, sans promesse d'élévation et d'émancipation par l'école, la situation n'explose ? Prenez des départements comme la Seine Saint-Denis. Des études récentes conduites par des économistes de tous bords ont démontré que ces territoires, alors qu'ils requièrent un investissement public plus important qu'ailleurs pour lutter contre les inégalités, sont ceux qui reçoivent le moins, par habitant, de financement public. Le lycée le moins doté de Paris intra-muros est mieux doté que le lycée le mieux doté de Seine Saint-Denis. Est-ce normal ? C'est une aberration. Et alors que la loi SRU impose aux communes de disposer d'un minimum de 25% de logements sociaux, certaines font de la résistance et refusent d'appliquer la loi, préférant payer des amendes plutôt que de promouvoir la mixité sociale. Saint-Cloud en est la plus parfaite incarnation. De même, et inversement, il est parfaitement anormal que certaines communes disposent de plus de 80% de logements sociaux. Le résultat quel est-il ? Dans un Département comme la Seine-Saint-Denis, les élus de tous bords parviennent à obtenir des résultats extraordinaires et à inverser des trajectoires. Des profs exemplaires parviennent à hisser des jeunes grâce à l'éducation. Des entreprises proposent des emplois de qualité. Mais dès qu'une famille parvient à s'élever socialement, elle quitte le Département. Elle fuit. Elle est alors remplacée par une autre famille en difficulté, souvent issue de l'immigration, et le cercle vicieux se perpétue. C'est ce qu'on appelle des trappes à pauvreté. Il est donc temps d'en finir et de rompre avec ce déterminisme social et géographique mortifère qui mine notre promesse républicaine d'égalité des chances.

J'en viens à ma question, Monsieur le Maire. Loin de moi l'idée de vous accabler de tous les maux et de vous faire porter la responsabilité des événements tragiques que nous avons vécus. Mais vous portez malgré tout une part de responsabilité. En ne mettant pas tout en œuvre pour disposer des 25% de logements sociaux imposés par la loi SRU, vous contribuez à la perpétuation de ce phénomène délétère.

Alors Monsieur le Maire, et je vous le demande sans esprit polémique :

► Quelles actions allez-vous entreprendre pour que notre si belle ville puisse accueillir des habitants qui soient davantage à l'image de l'extraordinaire diversité de notre pays ?

Merci.

Le MAIRE : Bon, je ne vais pas répondre aussi longuement que votre question.

D'abord, je voudrais dire que je pense quand même, parce que ça fait longtemps que je vous connais, que malheureusement quand vous dites cela, vous êtes sincère. Je dis malheureusement, parce que s'il suffisait que l'ensemble des communes françaises aient 25% de logements sociaux pour qu'il n'y ait plus d'émeutes dans ce pays, je pense que ça se saurait. D'ailleurs, j'observe que ce n'est pas forcément les communes où il y a le plus de logements sociaux où ça a été le plus calme. Donc vous voyez les faits... Je vous renvoie, d'ailleurs, à Olivier GALLAND qui est un sociologue que personne ne peut récupérer et qui vient de faire un rapport, parce que ce n'est pas l'objet, mais qui vient de produire un texte assez équilibré sur les différentes analyses et causes qu'on peut trouver aux événements que nous venons de subir. Mais, c'est ce que je disais dans mon propos introductif, si on pouvait s'épargner les facilités intellectuelles et les solutions toutes faites type « il faudrait que tout le monde ait 25% de logements sociaux » pour que ça marche, je pense qu'on gagnerait beaucoup à pouvoir espérer trouver une solution. Parce que si c'est ça le type de réponse, je peux vous dire que dans 5 ans, 10 ans, les mêmes faits, les mêmes causes plutôt produiraient les mêmes effets. Ce n'est malheureusement pas la réponse. Et d'ailleurs, je suis d'autant plus confiant dans ce que je vous dis et je vous renvoie une nouvelle fois, je l'ai déjà fait, au rapport de la fondation de l'Abbé Pierre, rapport de février 2023, rapport complet et très détaillé, et qu'on ne peut pas suspecter de prisme particulier, qui commence par dire « en 10 ans, la situation du logement social s'est aggravée dans le pays. » Or, en 10 ans, c'est justement la période décennale où on est passé de 20 à 25% de logements sociaux, puisque la loi ALUR qui fait passer remonte à 2014. Bon, on est en 2023, c'est 9 ans, ce n'est pas tout à fait 10 ans. Et donc si ça marchait si bien que cela, et on ne peut pas, encore une fois, suspecter la fondation de l'Abbé Pierre sur ce sujet, on n'aurait pas un rapport qui commence en disant « la situation s'est aggravée » ; ce sont les mots du rapport. Mais comme ça ne marche pas, je pense que bientôt on va nous proposer de passer à 30% et on verra que ça marchera nettement mieux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Moi, je vais vous dire, je suis comme vous, je n'ai pas la réponse à l'ensemble des questions qu'on peut se poser suite aux événements qui viennent de se produire. On peut quand même se demander comment un individu peut être poussé à commettre les exactions que certains ont commises pendant ces quelques nuits. C'est franchement un sujet d'une complexité, qui est plurifactoriel, et dont la réponse ne peut pas être aussi simple que cela. Et d'ailleurs, un certain nombre de gens, assez honnêtement, se disent, en ce moment, qu'ils ont beau travaillé, que ce n'est pas si évident que cela. Il y a un travail de longue haleine à faire mais qui sort complètement de ce que l'on vient de dire, c'est le premier travail de l'éducation, mais l'éducation au sens très large. C'est-à-dire que souvent notre problème dans ce pays, c'est quand vous parlez de l'éducation, tout le monde pense à l'éducation nationale. Mais, en fait, ce n'est pas cela du tout le sujet. L'éducation, c'est l'ensemble des processus au sein de la famille, au sein de l'Éducation, avec les éducateurs, dans les disciplines culturelles et sportives, enfin partout où l'enfant se construit pour devenir un adulte. Et c'est ce global-là qu'il faut probablement revoir, parce que franchement, et notamment la Gauche nous a fait croire qu'il fallait tout confier à l'école, parce qu'il y avait l'abandon des familles, ou a, d'ailleurs même, pris des mesures pour déstructurer la cellule familiale. Et, du coup, on s'aperçoit que l'école n'y arrivera jamais, elle ne peut pas y arriver toute seule.

Alors, certes, la notion même de la famille a évolué, il y a des familles monoparentales, il y a tout un tas de familles différentes aujourd'hui, ce n'est pas le sujet. Mais la famille reste un des creusets principaux de l'accompagnement d'un enfant qui naît pour qu'il devienne un adulte. Mais le problème, c'est qu'il faut s'y atteler avec un objet précis, avec un peu de constance, très peu de démagogie et sur un chantier qui va mettre 20 ans avant de produire ses effets, parce que ça ne va pas se faire du jour au lendemain. Par contre, si non ne commence jamais, comme ça va durer très longtemps, ce n'est pas prêt de se finir. Donc, plus tard on commence à réfléchir et à faire des propositions sur ce sujet-là, et plus tard on apportera la réponse de fond.

Après, il y a tout un tas de sujets, l'urbanisme en est un, mais pas que le logement social, l'urbanisme. Je suis surpris, je regardais, depuis que le NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) existe, on a mis plus de 12 milliards d'euros dans cette politique publique. C'est avec cet argent-là qu'on est en train de déconstruire et de raser l'urbanisme des années 70 et 80 qui a été très impactant, pour ne pas dire autre chose, pour un certain nombre de populations. Alors, je ne sais pas si on peut dire qu'elles sont ghettoïsées, parce que pour moi le ghetto, c'est plus l'Afrique du Sud, c'est plus des sujets quand même très durs, ça peut être aussi d'autres moments de l'histoire de la seconde guerre mondiale, donc je n'aime pas beaucoup qu'on utilise cette expression pour des gens qui sont dans des conditions anormales de logement et de conditions de vie, c'est bien évident. Mais il faudrait quand même bien réfléchir. Alors, vous allez me dire qu'on est loin de ces barres d'immeubles et ces machins mais, voyez, on est en train à coups de milliards de déconstruire les deux meulières, l'urbanisme d'il y a 40 ou 50 ans et, dans le même temps, tous les jours, l'État nous demande de densifier nos communes. Alors vous voyez, il y a quelque chose qui est quand même très surprenant, c'est-à-dire qu'on a l'impression qu'on ne tire aucun enseignement des erreurs qu'on a commises. Des erreurs, on en commet tous. Et franchement, celui qui n'a jamais commis d'erreur dans sa vie, je pense qu'il n'existe pas. Et donc ce n'est pas quelque chose qu'on peut reprocher à quelqu'un. En revanche, continuer à persister dans l'erreur, là ça devient beaucoup plus problématique. Et nous sommes dans un pays, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à un Conseil municipal précédent, particulièrement en politique et exclusivement, je dirais même, en politique, parce que, dans les autres secteurs, il y a des obligations de résultats personnels ou financiers, ou des actionnaires, quand quelque chose ne marche pas, plutôt que de le revisiter, de le repenser, de l'arrêter, on l'amplifie. Et c'est quand même quelque chose de très spécifique à notre pays, franchement, c'est quand même incroyable. Donc oui, il va falloir se mettre au travail dans une certaine forme de cohésion nationale, je ne sais pas si c'est le bon mot. En tous les cas, il va falloir que des gens qui ne pensent pas la même chose se mettent d'accord pour faire des choses dans l'intérêt supérieur du pays. Ça c'est évident, parce que, moi, j'ai le souvenir des émeutes de 2005, ça va étonner certains mais ça a eu lieu quelques mois après ma première fonction à la Mairie, je suis arrivé en juin 2005 et les émeutes ont commencé en octobre et, contrairement à ce qui s'est passé la semaine dernière, nous avons eu des feux de véhicules à Saint-Cloud, très peu, deux je crois si ma mémoire est bonne, mais enfin c'était un démarrage qui partait sévère quand même pour un jeune maire que j'étais, assez novice dans la fonction, et vous constatez que 17 ans ou 18 ans plus tard, pour d'autres raisons, enfin c'étaient quasiment d'ailleurs les mêmes, parce que 2005, rappelez-vous, c'étaient deux jeunes poursuivis qui malheureusement sont allés s'électrocuter dans un transfo. C'était un peu différent de l'événement de Nanterre mardi matin, mais, à l'origine, ce sont des choses de relations entre la police et des jeunes de banlieue. Eh bien, 17, 18 ans plus tard, on est passé à 25%, on a multiplié les péréquations, on a fait plein de trucs, et on s'aperçoit qu'on est toujours dans une situation aussi tendue, aussi déséquilibrée, et qui produit des étincelles qui ont les mêmes effets. Et donc je suis d'accord avec vous, il faut vraiment qu'on réfléchisse autrement.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Mais, en revanche, si on pouvait reconnaître que ce qui nous donne bonne conscience ne fonctionne pas, et donc qu'on revisite et qu'on soit créatif sur autre chose, je pense que, franchement, on aurait des chances d'aboutir à une vraie réponse. Et ça, moi là-dessus, voyez-vous, j'ai malheureusement l'expérience et l'âge qui me permettent de ne plus me laisser intimider par des solutions toutes faites qui, en fait, cherchent à culpabiliser plutôt que de répondre aux vraies problématiques. Et je vais vous prendre un parallèle qui va peut-être vous choquer mais, pendant 30 ans, les écologistes nous ont fait la morale sur le nucléaire. Et regardez ce à quoi ça nous a amenés, à rouvrir en France, en novembre 2022, une usine à charbon. Ils sont quand même formidables ces gens-là ! Ils avaient un bon diagnostic mais malheureusement ils apportaient des mauvaises réponses. C'est d'ailleurs ce que disait Laurent FABIUS en 1984 en parlant de Jean-Marie LE PEN : « Il pose les bonnes questions, mais il apporte les mauvaises réponses ». Et bien là, tout ce qu'on nous vend sur... enfin, je sais que c'est votre amie, mais le discours de Sandrine ROUSSEAU sur l'excuse de pauvreté, mais je vais vous dire, c'est indigne ! Elle n'a jamais été pauvre, cette femme. C'est indigne de penser que quelqu'un qui est pauvre va obligatoirement être délinquant. Mais moi je serais, on n'a pas le droit, donc je ne dis rien, mais c'est quand même un vrai scandale. J'espère qu'elle le fait par souci de faire le buzz et qu'elle ne le pense pas, parce que si elle le pense, c'est vraiment très grave (Intervention inaudible d'un élu de l'assemblée) Je ne sais pas ce que c'est mais, en tous les cas, je vais vous dire, il y a beaucoup plus de dignité dans les yeux de gens qui sont défavorisés que dans certains parvenus. Voilà, c'est ça la vérité. Et donc, allez dire à des gens « vous êtes pauvres, c'est normal que vous soyez délinquants et que vous alliez piller un magasin, mais c'est l'abnégation de la condition humaine. Mais c'est d'une stupidité, c'est franchement, je ne sais pas. Et donc comme nous avons eu pendant 30 ans une culpabilisation avec l'écologie, nous avons les mêmes phénomènes sur ces comportements délictueux. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas réfléchir mais, en tous les cas, ce n'est pas en nous faisant la morale et en nous culpabilisant qu'on va trouver les vraies réponses. Parce que, du coup, personne ne se met à travailler sérieusement. Donc moi, là où je vous rejoins, c'est que c'est un sujet d'une énorme complexité, je ne parle pas de l'événement de mardi matin, je parle du déclenchement de violence que ça a généré, il faut bien qu'on soit d'accord. Moi, j'ai dit, dès lundi, ce que je pensais de tout cela, donc je ne reviens pas là-dessus. Mais franchement, il faut vraiment revisiter ce qui ne fonctionne pas. Et des choses qui ne fonctionnent pas dans ce pays qui a pourtant des talents énormes, un potentiel de dingue, regardez ce qui est en train de se passer avec les composants électroniques. Le nouvel or, c'est maintenant les matériaux de matières premières qui vont être utilisés pour ces composants. On s'aperçoit qu'on peut en avoir dans nos sous-sols en Europe et peut-être même en France ; ça va inverser complètement la donne. Pendant des années, le pétrole a fait la richesse de beaucoup d'états, qui n'arrivent pas à gagner la Champions League d'ailleurs, mais dont on parle souvent et qui dépensent des millions à tort et à travers. Eh bien, les richesses de demain, les métiers de demain seront probablement complètement différents, parce que la géographie des matières premières va changer. Ça va induire des changements de comportements dans notre société, il faut qu'on s'y prépare, dans le cadre de formation de nos jeunes, dans le cadre de la capacité de notre recherche et de notre développement. Regardez l'état de l'enseignement supérieur dans ce pays, c'est une catastrophe ! L'autonomie des universités, c'est une rigolade ; ça ne fonctionne pas, il n'y a pas une université qui a le moindre chiffre pour faire quoi que ce soit. L'enseignement supérieur privé est un modèle économique qui est à bout de souffle. Donc il y a plein de pans entiers qu'il faut revisiter pour sortir de cette situation et faire en sorte que ces phénomènes-là... Il y aura toujours malheureusement dans notre société des gens délinquants mais dans des proportions qu'il faudrait essayer de minimiser. Mais je pense que tout, comme dans tout processus éducatif ... quand vous pensez qu'on est dans un pays où on a légiféré pour éviter de donner une fessée à un môme dans son cercle familial, je me dis que ça ne va tout de même pas très-bien, franchement ! Et quand c'est cela les seules préoccupations de nos parlementaires, je ne parle pas du gouvernement d'aujourd'hui, parce que je crois que c'était avant sous François HOLLANDE. Mais bon, on se dit, quand vous êtes dans les processus éducatifs, les limites, ça existe, et pareil aussi dans la société. Donc, il faut retravailler et il faut sanctionner, à un moment, ceux qui sont hors des clous et les sanctionner réellement. On ne peut pas continuer à avoir une impunité sur des comportements. Le problème des minorités, pardon, des minorités pas au sens raciste etc., mais des minorités au niveau de l'âge quand on n'est pas majeur, qu'on ne se méprenne pas sur ce que je dis, ça devient un vrai sujet. Quand vous voyez qu'on interpelle, y compris même à Saint-Cloud, des gamins entre 12 et 14 ans. Évidemment, ils sont complètement couverts par la loi. L'avocat du jeune Nahel est très malin mais très cynique. Il dit « je poursuivrai tous ceux qui diront que mon client avait un casier judiciaire », enfin qui n'était pas vierge, bien évidemment. Il a raison, puisque quand on n'est pas majeur, on n'a pas de casier judiciaire. Ce sont les parents qui ont la responsabilité pénale du mineur. En revanche, quand vous interrogez le parquet, il y avait une quinzaine de convocations et rappels à la loi, enfin des choses qui correspondent aux mineurs.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Peut-être que, d'ailleurs, s'il avait été sanctionné, l'événement de mardi matin ne serait pas arrivé, peut-être, je n'en sais rien mais peut-être. Donc il faut appliquer des sanctions. Nous avons des lois, nous ne les appliquons pas. Il faut appliquer les sanctions quand, à un moment quelqu'un Donc vous voyez, c'est un sujet extrêmement complexe. Moi, je n'ai pas la réponse et je ne prétends pas l'avoir, surtout pas ce soir en plus. Mais, franchement, ce n'est pas avec les moyens dont nous disposons, intellectuels et législatifs, qu'on va régler le problème, parce qu'ils sont, pardon de le dire, et j'en ai pris ma part, j'ai été parlementaire, ils sont inopérants. Moi, je vous le dis, face à la situation, à l'évolution de notre société, à l'accélération de tous les phénomènes, eh bien, ils sont inopérants, voilà ! Et donc il faut réinventer quelque chose de nouveau. C'est très difficile, parce qu'on peut se tromper mais, en tous les cas, si on le fait avec sincérité et courage, au moins on avancera. Et je pense qu'il faut le faire de façon relativement transpartisane. Vous me connaissez, vous lisez peut-être mes éditos, vous me ferez cet honneur, moi qui ne suis pas toujours un soutien du Président de la République, je pense que là nous sommes à un moment où on a franchi un cap réel, on a bien vu ce qui s'est passé, nous sommes à un moment où il faut qu'on retrouve une majorité de gens qui ont envie de porter un projet qui va sauver ce pays ; ça me paraît indispensable. Parce que, sinon, je ne vois pas très bien comment on va tenir comme cela dans cet état-là pendant quatre ans et, par contre, je vois très bien au bout de ces quatre ans ce qui va se passer, où là je ne pense pas que vos amis, enfin ceux qui vont remporter l'élection, soient vos amis. Et on y va tout droit, croyez-moi. Donc voilà, il faut s'y mettre avec intelligence, avec ouverture d'esprit et en ayant le courage de dire ce qui nous régit aujourd'hui, je ne parle pas des personnes, je parle des textes et des lois, il faut bien qu'on soit clair, qui ne fonctionnent pas, et donc il faut les revisiter, voilà. Je ne dis pas qu'il ne faut plus faire de social, je ne dis pas qu'il ne faut plus faire de solidarité, c'est notre devise, « Liberté, Égalité, Fraternité », c'est la devise de la République, moi, je ne la remets pas en cause. Mais, en tous les cas, les réponses qu'on a apportées pour faire fonctionner cette devise, ne fonctionnent pas. Et donc il faut absolument que l'on se mette à réfléchir pour trouver de bonnes réponses et avoir le courage, 1• de reconnaître que ça ne fonctionne pas, 2• de l'abandonner et 3• de trouver autre chose. Le problème est que, pour le 3, c'est très compliqué de trouver la réponse mais je ne l'ai pas ce soir. Mais voilà ce que je pouvais vous répondre.

Dernière chose, faites attention, Monsieur BRUNCHVICG, parce que, encore une fois, je le dis, je vous connais bien et vous êtes sincère. Vous dites « les policiers mentent ». On est en train de découvrir, et, d'ailleurs, vous l'avez dit et je vous en remercie, 1- que c'est une course-poursuite qui a duré 17 ou 18 minutes, donc ce n'est plus tout à fait la même situation que quelqu'un qui s'énerve à un instant T ; 2- que les policiers ont menti. En fait, dans ce qui est en train de se dérouler dans l'enquête, on s'aperçoit que l'enquête elle-même révèle que le policier en question, qui a tiré, n'a jamais dit que le véhicule fonçait sur lui. Vous voyez, les fameuses fiches Pégase, ou je ne sais pas comment elles s'appellent, sont des transcriptions orales de situations par communication radio, d'untel qui raconte à untel qu'il a entendu tel truc. Bon, mais je l'ai déjà dit cinquante mille fois ici, vous mettez deux personnes au même carrefour pendant une journée, le soir, vous leur demandez de décrire sur papier ce qu'ils ont vu dans la journée, et vous avez l'impression qu'ils n'étaient pas au même endroit, parce que la nature humaine est comme cela. Donc il faut faire très attention. Alors là, moi, pour le coup, je ne souhaite pas commenter plus cet événement, parce que, moi, j'ai vraiment confiance dans la justice et je suis persuadé qu'on finira réellement par savoir ce qui s'est passé et que s'il y a eu des choses qui ont été commises en dehors des règles, la personne sera sanctionnée, en l'occurrence le policier. Je n'ai aucun doute là-dessus. Donc, il faut être très très prudent, parce qu'en disant cela « les policiers ont menti etc. » aussi ça légitime, pour des gens qui n'ont pas beaucoup de capacités à se contenir, le fait qu'en plus il s'égayait joyeusement la nuit, vous voyez. Et je sais que vous avez été très clair sur les appels au calme etc., donc je ne vous fais pas ce procès-là, pas du tout, mais enfin, il faut qu'on fasse attention. D'abord, on a montré la célérité de la justice, vous l'avez dit, interpellation du policier, garde à vue, déféré, tout ça a été très vite quand même, il n'y a pas de débat là-dessus. Mais il faut faire très attention, parce que, pour l'instant, la réalité complète des faits et des circonstances, nous ne la connaissons pas. Et donc l'enquête, l'IGPN et même la Justice, l'enquête judiciaire la fera.

Et puis sur le dernier sujet de l'IGPN qui n'est pas indépendante, etc., quand je vois la gravité des sanctions que prononce l'IGPN, je me dis que si c'était une autorité indépendante, elle sanctionnerait peut-être moins durement les policiers. Donc je ne suis pas sûr que ce soit le bon combat, parce que justement l'IGPN se fait un point d'honneur à sanctionner très durement et très fermement les policiers qui, à un moment, ne sont pas dans la règle et la doctrine du maintien de l'ordre qui est leur mission première.



Procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023

Enfin, je ne peux pas terminer cette séance sans m'interroger pour rester poli et correct à une heure avancée sur les capacités intellectuelles et psychologiques de l'ONU pour qualifier la police française. Voyez-vous, ces gens-là, moi, comme disait le Président CHIRAC, « Ça m'en touche une sans faire bouger l'autre ». Mais aller annoncer en direct de l'ONU que la police française est raciste, je me demande si ces gens-là sont sous substances ou s'ils sont en pleine capacité de leurs moyens intellectuels. Je trouve cela scandaleux ! J'ai vu que le Quai d'Orsay avait réagi. Moi, pour le coup, mais peut-être que ce n'est pas possible, mais c'est bien dommage, moi, je pense que le Président de la République aurait dû défendre l'intérêt supérieur du pays en disant à l'ONU qu'elle s'occupe de ses affaires, vous voyez. Parce que là, franchement, on peut se demander, je passe sur la plaisanterie du Président Turc et des autres, parce que là franchement, mais l'ONU, franchement là, elle a perdu une bonne occasion de se taire.

Je souhaitais vous le dire, parce que je trouve cela choquant, humiliant pour notre pays et, en plus, mensonger pour le coup, parce que ce n'est pas le cas de l'ensemble de tous ceux qui nous défendent au quotidien.

Voilà, donc, je vous souhaite, sur ce, une bonne soirée et aussi de bonnes vacances, parce que nous ne nous reverrons qu'à la rentrée. La séance est levée, merci.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 23h20.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Claire LOUVET

Le MAIRE

Éric BERDOATI

